

COMPTE RENDU IN EXTENSO

3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 29 E 30 DI GHJUGNU DI U 2023
3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 29 ET 30 JUN 2023

2^{DA} GHJURNATA/2^{EME} JOURNEE





**3^{za} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 ET 30 DI GHJUGNU DI U 2023
3^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023**

SOMMAIRE DE LA JOURNÉE DU VENDREDI 30 JUIN 2023

Reprise de la séance à 11h45	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	5
Demande de parole de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	5
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	6
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 158 : Raportu « Versu un statutu d'autunumia per a Corsica » di a Cummissione di e Cumpetenze Legislative è Regulamentarie è per l'Evuluzione Statutaria di a Corsica	
Rapport n° 158 : Rapport « Vers un statut d'autonomie pour la Corse » de la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse et M. Romain COLONNA, Président de la Commission des Compétences Législatives et Règlementaire et pour l'Evolution Statutaire de la Corse	10

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Don Joseph LUCCIONI	23
M. Jean-Martin MONDOLONI	27
M. Paul-Félix BENEDETTI	31
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	33
Mme Valérie BOZZI	35
M. Jean-Christophe ANGELINI	36
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	41
M. Romain COLONNA	46
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	47
Le Président Gilles SIMEONI	48
Suspension à 14H17/ Reprise à 16H45	
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion N°2023/E3/013 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Marie-Claude BRANCA du groupe « Core in Fronte » : Soutien aux taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse	
Présentation de la motion par Mme Marie-Claude BRANCA	58
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Jacques LUCCHINI	59
Mme Marie-Claude BRANCA	60
M. Jean-Christophe ANGELINI	60
M. Georges MELA	61
Le Président Gilles SIMEONI	62
VOTE motion	63
Motion N°2023/E3/012 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Serena BATTESTINI du groupe « Core in Fronte » : Pour la reconnaissance des victimes de la divagation animale	
Présentation de la motion par Mme Serena BATTESTINI	63
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Christophe ANGELINI	65
M. Hyacinthe VANNI	65

M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC	66
Le Président Gilles SIMEONI	66
VOTE motion	67
Motion N° 2023/E3/015 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Prise en compte de la frontière maritime et voix de la Corse dans la mise en œuvre du traité du Quirinal entre la France et l'Italie	
Présentation de la motion par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	67
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Pierre GHIONGA	69
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	69
M. Jean-Paul PANZANI	70
M. Saveriu LUCIANI	71
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	71
M. Pierre GHIONGA	72
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	72
Le Président Gilles SIMEONI	72
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	74
VOTE motion	75
Séance levée à 17h25	

La séance est reprise à 11 h 45 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cunsiglieri esecutivi, cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, per piacè, ripigliate e vostre piazze, mu da principià sta seduta.

Dunque à l'ordine di u ghjornu, avemu dui raporti chì v'aghju da presentà prima eiu, dopu i presidenti i e cummissione. Eppo dopu averemu dinù e muzione. Vole di chì cum'ellu hè meziornu menu un quartu, emu da ripiglià a sessione dopu meziornu, à trè ore, perchè chì à duie ore è mezu emu da fà una cunferenza di i presidenti.

Dunque duie ore è mezu cunferenza di i presidenti pè fà un puntu, dopu ripigliemu a sessione pè compie i nostri cartulari, eppo dopu ci serà l'intercommission, tutte e cummissione di l'assemblea chì s'addunisceranu quì senza nimu, frà elle, pè pudè avè un primu dibattitu nant'à u raportu chì serà presentatu da u presidente di l'esecutivu marti prussimu.

Eccu pè un puntu organicu. Ci hè una dumanda di parulla è ghjè di dirittu. Passu a parulla à Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Vi ringraziu, Mma a Presidente.

Depuis le début de la semaine, dans une certaine indifférence, selon des procédés bien connus, on a interpellé tous azimuts de très jeunes garçons, avec un membre de l'exécutif de Corsica Libera, qui a été relâché au bout de 48 heures sans qu'aucune charge n'ait été retenue, et on a passé 48 heures à lui poser des questions sur ses opinions. Et jusqu'à ce matin, où on a transféré un très jeune homme de 16 ans, dans des conditions scandaleuses et au mépris du droit, sans prévenir son représentant légal alors qu'il était déjà dans l'avion, sans aucune affaire, sans que personne n'ait été informé, tout juste ses avocats, pour le sermonner apparemment, selon les mots qu'a pu entendre son avocat. Le juge va le sermonner, alors que ce jeune homme, depuis le début de la semaine, est interrogé non pas sur des faits qui pourraient lui être reprochés, mais sur ses amitiés, ses opinions, ses idées, ses envies, ses ambitions.

Y a-t-il un retour de la police politique ? C'est possible.

Est-ce que ce sont des procédés inacceptables au mépris du droit et au mépris des droits humains ? C'est une certitude.

Moi, je me pose la question, alors que la France est en train de s'embraser, est à feu et à sang, on a une démonstration de force, l'antiterrorisme vient montrer les muscles en Corse en arrêtant un très jeune garçon, en le transférant à Paris dans les conditions que je viens de vous décrire. On a besoin d'affirmer une certaine force, d'une certaine légitimité et on a besoin d'intimider, alors que j'avais eu l'occasion de le dire au ministre de l'Intérieur, des discussions sont en cours, alors qu'on parle d'un pseudo-processus, ça fait beaucoup. On nous parlera d'indépendance de la justice. Je trouve que ça fait beaucoup et souvent de coïncidence. Beaucoup et souvent.

Beaucoup et souvent à la veille de rendez-vous politiques.

Beaucoup et souvent avec certaines méthodes qui tentent un amalgame et une marginalisation.

Beaucoup et souvent sur la question des opinions politiques.

Allora eiu, a v'aghju detta in intruduzione, in una indifferenza guasgi generale, pè ùn di generale, ghjè ciò ch'è in traccia di passà pendente chè no simu quì à parlà di prucedu puliticu è storicu.

Eiu vi chjamu quantunque à esse attenti. Parchè e manipolazione sò parechje. Què pensu ch'è nimu quì, ciò ch'eu vengu di discrive, ùn la pò accettà. È quandu omu si rivendicheghja di u movimentu naziunale, ancu di menu.

A vulia purtà quantunque à a vostra infurmazione, fà la cunnosce è di ch'è, pè contu nostru, quessa ùn la pudemu micca accettà, è ùn l'acchetemu micca.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

V'emu intesa, Signora cunsigliera.

Vulia ghjustu di ch'è, eri ùn ci erete micca quandu aghju fattu u mo discorsu, aghju rimentuatu ch'èlle ci eranu state l'arrestazione di un zitellu, perchè ch'è un zitellu, dinò di membri di l'esecutivu di Corsica Libera è à un mumentu datu aghju dettu dinù ch'è st'arrestazione avianu un profume appena puzzosu è sò mumenti ch'aviamu digià campatu, prima.

Donc, j'ai regretté ces arrestations. Je l'ai formulé de manière très claire hier. J'ai demandé aussi à ce qu'on œuvre collectivement pour une issue politique dans l'intérêt de tous, de la Corse et des Corses, que cette sensation de déjà vu était largement partagée et qu'elle devait nous inciter à travailler ensemble dans le cadre évidemment d'un processus démocratique.

Et au regard de ce que vous avez exprimé ce matin, il est clair que nous bannissons tout délit d'opinion, bien évidemment, que la présomption d'innocence doit évidemment prévaloir, pour tout le monde et partout et tout le temps, et à fortiori lorsqu'il s'agit d'un mineur, que le droit doit être plus que respecté et que les techniques d'intimidation, bien évidemment, sont à proscrire, et bien évidemment, nous serons très attentifs à ce qui va se passer dans les heures prochaines, et je demande à tous les groupes politiques d'être très attentifs à ce qui va se passer.

Et évidemment, je vous prie de bien vouloir me tenir informée, directement -directement- de ce qu'il adviendra dans les heures qui viennent.

À ringrazià vi pè a vostra intervensione.

U Presidente di l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Iè vi ringraziu, Signora presidente.

Vi ringraziu pè e vostre infurmazione. Hà va detta a Presidente, ùn erate ancu à ghjunghje eri, pè contu meiu aghju dettu ci ch'eo pinsava in principiu di seanza, attempu à l'interpellazione o di a liberazione di un membru di l'esecutivu di Corsica Libera, so ch'eo pinsava dinù di l'interpellazione di giovani assai, è terzu puntu ciò ch'eo pinsava di l'incendiu contr'à a merria di Petrusella. In quattru ghjorni, ùn aghju micca da ripete.

Aghju pigliatu attu di so chè v'avete dettu. A sapete chì simu sempre stati attenti à u rispettu di i diritti, di tutti i diritti è moltu più quand'ellu si tratta d'un zitellu. Dunque vidaremu pendente a cunfarenza di i presidenti, attraversu à ciò chè v'avete dettu, l'altri rinsegnamenti chè no puderemu piglià dinù in corsu di ghjurnata.

Fate ci sapè, circheremu dinù à esse in cuntattu cù a famiglia è cù l'avucati pè piglià, à casu mai, una pusizione ancu nanzu à a fine di a sessione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora seremu attenti ind'è l'ore chì venenu à stu sugettu maiò dinù chì cuncerna a nostra pace cumuna.

Dunque ripigliemu avà u filu di u nostru prugramma.

Allora sapete bè, indè u nostru regulamentu à l'articulu 47 ci hè a pussibilità per e cummissione di pudè prудuce raporti à a dumanda di l'esecutivu quand'ellu hè, per esempiu, un raportu d'orientazione, à a dumanda di a cummissione di cuurdinazione, è hè statu u casu per via di a discussione chè n'avemu incù u statu nant'à l'evoluzione istituziunale di a Corsica.

Donc, conformément à notre fonctionnement parlementaire, et comme le prévoit notre article 47 de notre règlement intérieur, nous avons confié, à travers la commission de coordination, à la commission des compétences législatives, règlementaire et de l'évolution statutaire de la Corse, présidée par Romain COLONNA, la mission de travailler sur les statuts d'autonomie qui existent, en particulier en Europe.

Le rapport qui va vous être présenté s'inscrit, bien évidemment, dans la temporalité précise qui est celle des négociations entre les élus de la Corse et le Gouvernement, et plus globalement dans le cadre du projet de statut d'autonomie de la Corse qui est porté par la majorité actuelle.

La commission des compétences législatives et règlementaires a reçu ce mandat de la Conférence de coordination. Ce fut le 27 janvier dernier. Le rapport intitulé « Vers un statut d'autonomie pour la Corse » est le fruit de plusieurs mois de travaux, d'auditions en particulier, multiples, particulièrement riches, auxquels nous avons les uns et les autres contribué et participé, et qui nous ont fait prendre conscience, s'il le fallait bien sûr, que l'autonomie existe dans plusieurs régions européennes, et que les peuples qui vivent dans ces régions ne s'en portent pas plus mal, bien au contraire.

Ce rapport aujourd'hui va vous être présenté par le président de la commission, Romain COLONNA. Il a déjà fait l'objet d'un passage évidemment en commission, vous le savez, pour ses principales conclusions. Et puis ensuite au CESEC, et également à l'Assemblea di a Giuventù.

Alors si je n'avais qu'un mot, bien évidemment après avoir remercié le président COLONNA, pour le travail réalisé, si je n'avais qu'un mot pour retenir en synthèse peut-être l'ultime synthèse le fruit de ce travail, le résultat de ce travail, c'est le mot d'« intesa » ; « intesa », mot qui a été prononcé par le Président de la Province du Trento, Walter KASWALDER.

L'« intesa », en fait, c'est l'entente, c'est ce qui a permis au Trentino Alto-Adige Sud-Tyrol, ils y tiennent, donc je le dis parce qu'ils sont dans une situation de coofficialité de plusieurs langues, pas que 2 d'ailleurs, dans leur province. C'est ce qui a permis de construire un statut d'autonomie dans un contexte historique d'adversité et, relisez l'histoire de cette région, aux confins de l'Italie, mais aussi de l'Autriche, une histoire particulièrement troublée,

difficile, avec une adversité très, très forte. Et ils ont réussi malgré tout, malgré les dissensions politiques et la violence politique aussi qui existait, ils ont réussi à construire un statut d'autonomie qui leur a permis aujourd'hui de devenir la région, au-delà de l'émancipation, de devenir la région la plus riche d'Italie, avec un niveau de bien-être très, très élevé.

Je n'irai pas plus loin, parce que c'est au président COLONNA de rapporter tout ce qui a pu être produit au cours de ces auditions.

J'espère que ce travail nous permettra de nourrir notre réflexion, de manière transpartisane, bien évidemment, et puis surtout de rejoindre cette « intesa », cette entente nécessaire à la construction d'un consensus, notamment dans le cadre de la session prochaine à venir, qui est celle du 4, session extraordinaire.

Je laisse désormais la parole au président COLONNA, vous pouvez y aller, je vous en prie.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 158 : Raportu « Versu un statutu d'autunumia per a Corsica » di a Cummissione di e Cumpetenze Legislative è Regulamentarie è per l'Evoluzione Statutaria di a Corsica

Rapport n° 158 : Rapport « Vers un statut d'autonomie pour la Corse » de la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse

M. Romain COLONNA

Merci, Mme la Présidente.

Salute à tutti.

O sgiò Presidente di l'esecutivu, Cari membri di l'esecutivu, Cari consiglieri, Cari tutti,

Signora Presidente, à ringrazià vi pè e vostre parole d'introitu.

Vuleria prima di tuttu, ùn hè micca u prutocolu simpliciamente, ma sinceramente :

Ringrazià prima di tuttu quella chì ghjè accantu à mè, Francesca Campana, chì hè rapurtore di a cummissione,

Ringrazià, aldilà di l'amicizia di core pà tuttu u so accumpagnamentu, u vice-presidente di a cummissione Don Joseph Luccioni, ringrazià à tutti i membri di a cummissione.

Cara presidente ringrazià vi pà u vosciu accumpagnamentu.

Ringrazià u presidente de l'esecutivu dinù pà a so participation fida è cuntinua.

Vurria dì, s'è vo parmettite, Mma a Presidente, ringrazià i funzionarii di l'Assemblea di Corsica chì sò sottu à a vostra autorità è sottu à l'autorità di u Presidente di l'esecutivu.

À ringrazià di core u Secretariu generale di l'Assemblea, perchè senza a so impiegazione forte, furtissima, stu raportu ùn seria micca statu pussibile dunque à ringrazià vi à tutti.

L'avete detta, ma a preciseghju quantunque ma puru s'ellu ùn hè micca un raportu purtatu à l'iniziu da l'esecutivu, ma aviamu pigliatu a decisione di cunsultà l'Assemblea di a Giuventù pà presentà li u raportu, hè stata fatta a simana scorsa. Presentà dinù u raportu davant'à u Cesec, hè stata fatta a simana scorsa è aviamu presentatu à a stampa chjamendu l'inseme di i gruppi pà a presentazione trè simane fà di u raportu ; raportu chì ghjè statu adduttatu in cummissione à l'unanimità di i voti.

Dunque vulia ringrazià à tutti è di duie parolle nant'à u travagliu di a cummissione. Pensu chì l'uriginalità di stu travagliu quì hè d'avè interrugatu trè tippi sfarenti di parsons chì ci anu aiutatu à capì megliu l'autunumia. E prima parsons sò custituzionalisti, universitari specialisti di a materia custituziunale, je veux ici saluer et remercier la Professeur Wanda MASTOR, le Professeur André FAZI et la Professeur Véronique Bertile de l'université de Bordeaux qui nous ont permis tous trois de faire un large tour d'horizon et de vraiment mieux cerner, et mieux comprendre ce qu'était l'autonomie.

Nous avons également auditionné des présidents de régions, vous en avez déjà cités, Mme la Présidente ; des présidents de régions qui nous ont permis de voir comment au quotidien ils éprouvaient l'autonomie, les décisions qu'ils avaient pu prendre, quelles étaient les difficultés, parce que bien sûr difficultés il y a, mais aussi quels étaient les perspectives et les moments heureux, si je puis dire, de l'autonomie.

Et enfin, nous avons auditionné, dénués de toute idéologie, tout un certain nombre de fonctionnaires et hauts fonctionnaires qui éprouvent des statuts d'autonomie. Je pense par exemple, et je reviendrai dessus, à la délégation du Congrès de Nouvelle-Calédonie Kanaky, le représentant aux affaires extérieures du gouvernement des îles Baléares, le secrétaire général du Trento. Donc tout un certain nombre de fonctionnaires qui nous ont permis, par leur position de fonctionnaires également, d'avoir un troisième avis.

Donc, nous avons des constitutionnalistes, nous avons des acteurs politiques et nous avons des fonctionnaires.

La conférence de coordination nous avait chargés le 27 janvier, vous l'avez rappelé, de mener un travail, je reprends les mots qui avaient été prononcés à l'époque, notamment par le président de l'exécutif, d'éclairage autour de l'autonomie, notamment à l'adresse de l'État, et je dirais pourquoi aussi

à l'adresse de l'État, et à l'adresse des élus de cette Assemblée, de l'exécutif, mais au-delà, à l'adresse du peuple corse et des citoyens.

Je dois dire d'emblée que nous avons été aussi confrontés à une forme de ce qu'on qualifie en psychologie, d'injonction paradoxale, c'est-à-dire que d'un côté, on nous a dit jusqu'au mois dernier à-peu-près que nous n'avions pas défini l'autonomie, plutôt de ce côté-ci des bancs de l'Assemblée, on nous disait : mais vous parlez beaucoup d'autonomie, mais il faut la définir. Et de l'autre côté de l'hémicycle, on nous dit, en gros : on n'avait pas forcément besoin d'un rapport supplémentaire pour définir l'autonomie pour la Corse. Donc on avait d'un côté un reproche de non-définition et une fois que l'autonomie a été clairement définie, on nous dit qu'on n'avait pas forcément besoin de la définir. Et vous voyez qu'on se situait un petit peu entre ces deux injonctions.

Nous, nous avons fait le pari, ou en tout cas le parti pris, de dire que l'autonomie, ça s'est révélé très clair dès le début des premières auditions, j'ai presque envie de dire, je le dis sur le ton de la boutade, il y a, et Wanda Mastor le rappelle déjà dans son rapport qui avait été remis au Président de l'exécutif, presque autant d'autonomies que de gens qui parlent d'autonomie. Et donc ça, ça pose un problème. Et nous, nous avons voulu, en termes de rapport d'information, éclairer cette Assemblée avec tout l'arc-en-ciel, si je puis dire, relatif à l'autonomie et dire, proposer, informer, dire où nous, nous mettons le curseur et où notamment le curseur de la revendication principale des nationalistes et des autonomistes depuis maintenant 50 ans, où le curseur se situait et notamment revendication qui s'est matérialisée à travers un vote majoritaire des Corses, à travers une autonomie de plein droit et de plein exercice.

Lorsque l'on commence à s'intéresser sur le fond, aux autonomies, nous, on a considéré qu'on ne pouvait pas se retourner vers l'Assemblée de Corse, les élus, vers l'exécutif, vers les Corses, vers le peuple corse et vers l'État, en disant simplement : nous on veut avoir le pouvoir de légiférer. Je pense qu'il nous fallait aller plus loin, d'autant que l'autonomie, on s'est aperçus qu'on pouvait parler d'autonomie matérielle, on pouvait parler d'autonomie organique, on pouvait parler de compétences d'attribution, on pouvait parler de compétences de principe, on pouvait parler d'article 74, de titre. Je me rappelle de débats endiablés, on se le rappelait avec Julien Paolini, en 2018, lors d'une précédente délibération, il y avait énormément de prises de parole relatives à la nature de l'autonomie. Il nous semblait, il nous a semblé en commission et au regard des différentes auditions, de devoir impérieusement éclairer la notion d'autonomie à l'adresse notamment du peuple Corse.

J'évoquais des premières difficultés pour cerner la notion d'autonomie, parce qu'on s'est confronté aussi à d'autres difficultés, c'est que dans la

Constitution même française nous est apparu, alors qu'on nous présente depuis des décennies et des décennies, une loi qui est la même pour tous en France, donc qui concerne l'ensemble des citoyens, qui concerne l'ensemble des collectivités. On nous dit que la Constitution est un bloc homogène et on s'aperçoit, lorsque l'on regarde de manière très précise, avec un regard analytique et critique la Constitution française, qu'elle bénéficie ou qu'elle souffre, chacun se prononcera comme il l'entend, d'une extrême plasticité et notamment au regard de l'autonomie. C'est-à-dire qu'on part de la libre administration avec des collectivités qui sont en dehors de l'article 72 ou apparentés à l'article 72, comme l'est la Corse, article 73, article 74, titre pour la Nouvelle Calédonie, article 76, article 77 et on vous dit : finalement, l'autonomie, c'est un peu tout ça.

Et donc là, on avait une grande difficulté à dire, à objectiver et à montrer ce qu'étaient réellement les possibilités de l'autonomie dans le cadre français. On s'aperçoit en plus qu'au sein d'un même article, 73, 74 notamment, diverses collectivités qui ont divers statuts, sont régies par un même article.

Je vous prends un seul exemple illustratif : l'article 74 est régi par le principe de la spécialité législative, ce qui s'apparenterait à une forme d'autonomie. Or, dans cet article 74, quatre collectivités françaises, territoriales françaises, n'ont pas demandé ce principe, donc ne sont pas régies par le principe de la spécialité législative. Une seule collectivité a demandé à bénéficier du principe de la spécialité législative, qui est la Polynésie française au sein d'un même article. L'article 73, même chose, il y a des différences majeures.

Donc, on s'aperçoit finalement que vous avez, dans le cadre français, par exemple, la Polynésie qui est considérée comme un territoire autonome, mais permettez-moi de le qualifier autonome a minima, à travers des lois de pays qui concernent la Polynésie, mais qui sont dictées ou encadrées par le contrôle du Conseil d'État, qui sont des compétences matérielles et non pas organiques, qui sont des compétences transférées non pas de manière définitive, mais que le Parlement, l'État peut reprendre, ou que des lois que le Parlement national peut défaire, et on s'aperçoit à côté que vous avez une autre autonomie, celle de la Nouvelle Calédonie Kanaky qui elle est de nature organique, avec des transferts irréversibles, que le Parlement national ne peut pas défaire les lois de Nouvelle-Calédonie.

Mais première difficulté, si je puis dire, la loi en Nouvelle-Calédonie et la loi en Polynésie a le même nom, ça s'appelle des lois de pays. Donc déjà il y a une première ambiguïté, mais on voit bien que les natures de ces lois sont totalement différentes.

Donc, exprimer très fortement cette grande variabilité et ajouter aussi, ça a été le fruit des auditions que, par exemple, lorsque vous lisez le code général des collectivités territoriales qui est un peu ce qui régit notre vie collective pour les collectivités territoriales, vous vous apercevez qu'il y a des articles dans le CGCT, qui consacrent l'autonomie, notamment de territoires insulaires, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, où il est écrit noir sur blanc : la République garantit l'autonomie de Saint-Barthélemy, la République garantit l'autonomie de Saint-Martin, par exemple.

Or, les constitutionnalistes auditionnés nous disent : en aucun cas, ces territoires peuvent être considérés comme des territoires autonomes.

Donc, vous avez grosso modo des territoires dont l'autonomie est garantie par la République, or ils ne sont en rien autonomes. Vous avez des territoires comme la Polynésie française qui sont, on va dire autonomes, mais d'un point de vue matériel, avec davantage de contrôle et ça ne correspond pas à ce que l'on demande. Vous avez des territoires comme la Nouvelle-Calédonie qui sont autonomes a maxima.

Pour rajouter un petit peu de confusion, nous avons, dans le cadre de la commission, procédé à une analyse critique, à l'appui des constitutionnalistes que nous avons concertés, que nous avons auditionnés, une analyse critique des documents qui nous étaient présentés à Paris.

Je voudrais juste citer deux slides qui nous ont été présentées à Paris lorsque nous avons fait un tour sur les autonomies, on va dire, françaises. Vous avez une première slide qui figure dans le document où les collectivités territoriales de l'article 74 sont mises au même titre que la Polynésie française et au même titre que la Nouvelle-Calédonie pour présenter l'article 74.

Or, je vous ai dit précédemment que quatre collectivités ne bénéficiaient pas de l'autonomie au sein de l'article 74. Pourtant, lorsque Paris nous présente l'autonomie, on nous dit, vous avez les trois Saints, plus Wallis et Futuna, au même titre que la Polynésie, au même titre que la Nouvelle Calédonie, qui ne fait pas partie de l'article 74.

Donc là, je vais dire à ce stade qu'il y a un biais dans les documents qui sont présentés à Beauvau à ce niveau-là, où même Beauvau nous fait un reproche qui a parfois été prononcé, qu'on respecte tout à fait dans cet hémicycle, de nous dire : vous ne définissez pas l'autonomie. Mais dans les documents même de Paris élaborés par la plus haute administration d'État, on nous présente une slide dans laquelle figurent à la fois Saint-Martin et à la fois la Nouvelle Calédonie. Donc là, ça pose un premier problème, d'où le travail de de la commission.

Et si je continue, la seconde slide qui nous est présentée à Paris, on nous dit : une autonomie centrée sur des compétences de proximité, le modèle des 3 Saints, c'est le titre de la slide. Je répète : une autonomie centrée sur des compétences de proximité, le modèle des 3 Saints. Or, tous les constitutionnalistes auditionnés nous disent : les 3 Saints ne bénéficient pas d'autonomie. Pourtant, l'État lui-même nous dit : c'est un modèle d'autonomie centré sur des compétences de proximité. Donc là, ça peut nous induire et induire cette Assemblée en erreur.

Troisième slide dans ma présentation, présentée à Beauvau, qui a pour titre « une autonomie renforcée », donc une première autonomie, c'est celle centrée sur les compétences de proximité pour les 3 saints, troisième slide, une autonomie renforcée, les modèles polynésiens et calédoniens.

Donc, on nous présente deux types d'autonomie différente et on nous dit finalement dans une même slide que le modèle polynésien, le modèle calédonien sont peu ou prou les mêmes. Or encore une fois, les constitutionnalistes interrogés nous disent que, sans dire que ça n'a rien à voir, ce ne sont pas les mêmes modèles d'autonomie.

Donc il a fallu, et là je suis relativement bref dans ma présentation, il a fallu naviguer, si je puis dire, pour essayer d'objectiver un certain nombre de données relatives à l'autonomie, naviguer autour de toutes ces définitions pour arriver, et je le dis rapidement à ce stade, à la définition la plus conforme à la revendication d'autonomie de plein droit et de plein exercice, à un transfert de pouvoir législatif avec un contrôle de la part du Conseil constitutionnel.

Nous avons aussi analysé les documents qui nous étaient présentés au niveau des autonomies au niveau européen, par le ministre de l'Intérieur et des outre mers. Il a été frappant de remarquer que toutes les autonomies des îles européennes, à part la Crête que je mets de côté, toutes les îles au niveau européen et au niveau aussi portugais, avec les Açores et Madère, bénéficient d'autonomie législative, avec une compétence de principe. Les documents de Beauvau nous présentaient ça comme des assemblées qui administrent un territoire. Or, tous les constitutionnalistes nous disent : non, ce n'est pas exactement ça, ce n'est pas des conseils élus, pardon, le mot employé par Beauvau, c'est un conseil élu qui administre, les constitutionnalistes nous disent : non, c'est des gouvernements autonomes qui s'autogouvernent et qui gouvernent des territoires avec une autonomie législative.

Donc, vous voyez un petit peu, la conclusion a été de dire sur l'analyse de ces documents, finalement on maximisait du côté du Gouvernement, tout ce qui était relatif à la libre administration et on minimisait tout ce qui était relatif à l'autogouvernement par des gouvernements autonomes.

Nous avons aussi, et ça a été un apport majeur, après avoir défini et clairement défini ce qu'était l'autonomie et où nous pouvions mettre le curseur dans ce cadre-là, conformément à nos revendications et au vote des Corses, nous avons également auditionné, Madame la Présidente, vous l'avez rappelé, tout un certain nombre de responsables politiques européens et ça sera la seconde partie de mon propos, tout un certain nombre de responsables politiques européens qui ont finalement banalisé et normalisé ceux qui peut-être avaient encore quelques inquiétudes relatives à l'autonomie, en nous disant, une donnée qui est importante me semble-t-il, que partout sur les territoires où il y avait eu des statuts d'autonomie, certains notamment au Val d'Aoste, vieux de 75 ans maintenant, d'autres, côté espagnol, à-peu-près de 40 ans après la chute de Franco. En Italie, que ça soit des territoires continentaux ou insulaires, nous avons interrogé les deux, il n'y avait jamais de retour en arrière ou jamais de volonté de revenir en arrière.

Je pense qu'on on doit se demander ici, collectivement, pourquoi. C'est-à-dire qu'il n'y avait pas d'élections qui consacraient des parties qui prônaient un retour en arrière par rapport à l'autonomie. Et, tous les responsables politiques que nous avons interrogés, sans leur demander d'ailleurs leur couleur politique, s'ils étaient de gauche, de droite, nationalistes ou pas, tous nous ont dit que l'autonomie marchait et l'autonomie fonctionnait et nous ont avancé un certain nombre de mesures. J'en retiens quelques-unes ici, non pas de manière exhaustive, vous le comprendrez bien évidemment.

Si l'on prend Majorque qui est un territoire, notamment les îles Baléares, sur lequel souvent on parle parce qu'il est soumis à énormément de pressions, le représentant du gouvernement des Baléares nous rappelait que grâce à un statut d'autonomie, ils avaient pu, sur les 8 dernières années, protéger 32 % des terres de Majorque et les rentre inconstructibles, 32 % des terres de Majorque, alors que les îles des Baléares, l'archipel, est soumis à une énormissime pression touristique. On nous disait qu'ils avaient pris une loi sur la limitation du plastique qui allait bien au-delà des directives européennes, qu'ils n'auraient pas pu le faire s'ils n'avaient pas été autonomes. Il nous a dit aussi qu'aux Baléares, ils avaient pris la première loi d'Europe relative au changement climatique et la loi avait été tellement performante et bonne qu'elle avait été reprise au niveau national espagnol.

Monsieur André Fazi nous disait, dans le cas de la Sicile par exemple, avec des compétences sociales importantes, que le gouvernement de Sicile avait pu prendre des mesures de type RSA qui anticipaient les mesures italiennes de près de 10 ans en matière d'accompagnement social.

Monsieur Bertini du Val d'Aoste nous disait par exemple qu'ils avaient pu prendre des mesures extrêmement importantes en faveur de la protection du

patrimoine naturel et historique, qu'ils avaient pu protéger leur patrimoine naturel et historique, et contrecarrer aussi l'abandon des vallées latérales qui sont davantage abandonnées.

Il nous disait aussi, Monsieur Bertini, qu'ils avaient pu dans la renégociation permanente avec l'État sur le statut d'autonomie, bénéficier aujourd'hui, je parle sous le contrôle des commissaires, de 9/10 et dans certains cas de 10/10 de l'impôt sur le revenu que payaient les habitants du Val d'Aoste. Et, il nous disait que ça leur permettait de mettre en place des politiques publiques extrêmement fortes. Il nous invitait aussi avec un statut d'autonomie fiscale, à abandonner une logique de ce qu'il a appelé « de finances dérivées » et de dire vraiment qu'on devait maîtriser les finances publiques et l'impôt pour mettre en place des politiques publiques.

Le Président Kaswalder du Trento, d'une province du Sud-Tyrol, nous a fait remarquer que le Sud-Tyrol était la région la plus pauvre d'Italie avant l'autonomie et qu'elle était à présent l'une des régions les plus riches d'Italie, voire d'Europe. Et on pourrait multiplier ainsi les exemples.

Alors en vous disant ça, j'anticipe un petit peu une éventuelle critique qui pourrait m'être ou nous être adressée, je ne dis pas que demain un statut d'autonomie va régler tous les problèmes sociaux, tous les problèmes culturels que ça va être l'Eldorado pour la Corse, il ne faudrait pas déformer mon propos à ce stade. Je vous dis simplement en tant que président de commission, au titre de la commission, que les présidents de régions que nous avons auditionnés, sans leur demander, jamais aucunement, leur couleur politique, les fonctionnaires que nous avons auditionnés nous ont tous dit unanimement, sans méconnaître les difficultés de l'exercice des politiques publiques et des responsabilités publiques, nous ont tous dit, à l'unanimité, que dans la plupart des pans qui nous intéressent, nous pouvions, grâce à un statut d'autonomie, avoir des politiques publiques qui allaient impacter durablement à la fois le quotidien des Corses, et à la fois des identités collectives pourront nous permettre de nous projeter en tant que peuple pour les décennies à venir.

Je voudrais aussi saluer Monsieur Omarjee, député européen, président de la Commission régie de l'Union européenne, qui est venu avec le député européen François Alfonsi, qui est venu aussi nous faire toute la démonstration d'une impérieuse nécessité d'agir au niveau européen, notamment au niveau de l'article 174. Et nous avons pris avec lui l'exemple, depuis que son rapport de commission a été voté à une très large majorité au sein du Parlement Européen, l'Italie a modifié sa constitution et fait apparaître maintenant l'insularité très clairement comme une donnée objective dans la constitution italienne pour des politiques publiques futures.

Donc nous pourrions, à ce titre aussi, demander un certain nombre de choses au niveau européen.

Nous avons également travaillé énormément sur les fameuses lignes rouges qui a été un point, que ça soit dans cet hémicycle ou médiatiquement, ou au sein du peuple corse, un point de crispation. Je ne reviens pas sur la première ligne rouge, « la Corse autonome doit rester dans la République ». Par définition, l'autonomie, ce n'est pas l'indépendance, donc j'évacue à ce stade cette question-là.

En revanche, la seconde ligne rouge qui est celle... Alors nous aurions bien évidemment politiquement préféré que le processus ne débute pas avec un certain nombre de lignes rouges posées, mais la seconde ligne rouge, un peu plus étonnante, est celle de dire que nous ne devons pas créer une seconde catégorie de citoyens et notamment de citoyens corses. Nous avons là aussi auditionné tout un certain nombre de personnes et de constitutionnalistes qui nous ont rappelé, faut-il le dire, qu'actuellement en France existait déjà trois citoyennetés qui se superposaient : la citoyenneté française, de facto la citoyenneté européenne et enfin la citoyenneté calédonienne.

Le ministre Darmanin nous dit à Beauvau : vous vous appuyez beaucoup sur la Nouvelle-Calédonie et le processus, et l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie, celle qui est a maxima dans le cadre français, est liée à un processus d'autodétermination et donc sa citoyenneté également. Nous lui avons dit et nous le disons très clairement dans le rapport qu'il y a une différence notoire, et ça, ça été tout le travail aussi essentiel de la commission et des auditions, c'est que la citoyenneté calédonienne a été conçue et attribuée uniquement pour définir un corps électoral dans le cadre des processus et des votes d'autodétermination. Pourquoi je vous dis ça ? Ça veut dire que toutes les revendications que nous préconisons depuis maintenant plusieurs décennies et très fortement depuis que nous avons accédé aux responsabilités en 2015, sont déjà appliquées, toutes ou partie, avec des intensités et des modulations différentes selon les territoires, dans le cadre constitutionnel français, sans que cela ait engendré la création d'une nouvelle citoyenneté. C'est-à-dire que notre corpus revendicatif pour lequel nous nous battons et pour lequel nous avons été élus, pourrait être, dans le cadre du processus, tout à fait appliqué avec un certain nombre de réserves, de difficultés, de discussions à mener, sans que cela ne crée une citoyenneté à part entière.

Ça ne veut pas dire qu'on n'est pas pour une citoyenneté Corse au demeurant, ce n'est pas ça que je dis, mais je dis que cette ligne rouge-là ne peut pas, ou en tout cas au regard du travail de la commission, ne peut plus être un argument opposable au fait d'aboutir sur un certain nombre de revendications.

Je dis simplement, si je vais qualifier ou résumer le rapport, l'autonomie est possible en France, premier enseignement. Elle est commune en Europe, second enseignement. Et elle est la règle partout en Méditerranée, troisième enseignement.

À partir du moment où le Président Emmanuel Macron dit qu'il veut réinscrire la Corse dans son destin méditerranéen, moi je crois que la voie du possible ou la voie des possibles est largement entamée.

Nous avons également, et c'est la troisième et dernière partie du rapport, commencé tout un travail sur l'identification des compétences parce qu'on a estimé qu'on ne pouvait pas le dire, et se contenter de simplement dire qu'une autonomie, c'est obtenir une compétence que nous n'avions pas avant et qui serait transférée, que nous aurions après. Je pense, nous avons collectivement pensé qu'il fallait aller un petit peu plus loin.

Je vous cite juste des termes qui nous ont été avancés : compétences réservées, compétences exclusives, compétences partagées, compétences non transférables, compétences de principe, compétences d'attribution, compétences propres, compétences secondaires. Donc tout le travail de la commission a été finalement d'identifier les différentes natures de compétences, et charge après à l'exécutif, à cette Assemblée, dans un calendrier qui sera le sien, qui sera défini, de dire : voilà tel type de compétence que l'on veut selon tel calendrier, selon telle partage avec l'État.

Mais on ne pouvait pas déceimment rentrer dans cet hémicycle et venir devant vous et vous dire, l'autonomie, c'est juste un transfert de compétences. Les choses nous sont apparues bien plus compliquées que cela.

Je terminerai avec deux points. L'audition de la Nouvelle Calédonie au chapitre des compétences à transférer, toutes les auditions nous ont permis de dire, et je le dis encore une fois avec, j'essaye, avec la plus grande honnêteté qui peut me caractériser, de dire que le transfert de compétences est quelque chose de complexe, ceux qui diraient le contraire, ne seraient pas honnêtes intellectuellement. C'est quelque chose de complexe, mais partout en Europe, toutes les auditions, et notamment je ne retiendrai que celle-ci, mais toutes les autres auditions pourraient abonder dans mon sens, nous ont dit que si le processus de transfert de compétences était un processus complexe, il était parfaitement réalisable et il avait été parfaitement réalisé ailleurs.

En Nouvelle Calédonie, il y a eu un accord politique que vous connaissez bien maintenant, l'accord de Nouméa en 98. Ils se sont retrouvés, c'est un petit territoire, un petit archipel, la Nouvelle-Calédonie, à des milliers et des milliers de kilomètres d'ici. Ils n'avaient pas forcément une culture légistique

énorme, ils sortaient d'une guerre civile entre indépendantistes et non indépendantistes. Ils ont trouvé un accord commun politique et ils se sont, je le dis rapidement, presque du jour au lendemain, ils ont dû faire la loi avec une valeur constitutionnelle, avec uniquement le contrôle du juge constitutionnel, donc c'est-à-dire quelque chose que nous demandons également et qui est extrêmement ambitieux.

De l'aveu même de la délégation de Nouvelle-Calédonie, de la délégation Kanak, on aurait pu penser que l'appareil gouvernemental calédonien se serait effondré face à la difficulté de la tâche. Et je parle encore une fois sous le contrôle de tous les commissaires, et le président de l'exécutif nous avait honoré de sa présence, ils nous ont dit que bien sûr, l'exercice avait été difficile, mais je ressortirai un seul chiffre, 259 lois à valeur constitutionnelle qui ont été prises en 25 ans depuis la loi organique qui les a rendu autonomes. 259 lois, 5 lois invalidées par le Conseil constitutionnel. C'est vous dire la qualité de la production, c'est vous dire la faisabilité d'un statut d'autonomie. Je ne dis pas que nous nous ferons mieux, je ne dis pas que nous ferons moins bien, moi, je ne suis pas devin, mais je vous dis au titre de la commission, simplement qu'un territoire éloigné à des milliers de kilomètres, qui n'était pas forcément destiné du jour au lendemain, sans formation, a réussi pendant 25 ans à produire de la loi et à très bien la produire. Ça ne veut pas dire que tous leurs problèmes sociaux ou autres sont réglés, mais ça veut dire qu'ils ont réussi à faire quelque chose.

Et, un point fondamental qui est ressorti de l'ensemble des auditions, et notamment de celles de la délégation calédonienne, c'est le mot formation qui va plaire à beaucoup d'entre vous. Ils nous ont dit, lorsque nous n'avions pas les fonctionnaires et je me tourne vers eux, lorsque nous n'avions pas le personnel politique, et je me tourne vers l'exécutif et vers les membres de cette Assemblée, eh bien à la fois les fonctionnaires et à la fois le personnel politique, s'est formé. Et je crois qu'il ne faut pas du tout avoir peur de cette perspective-là, pour nous, pour les fonctionnaires, c'est-à-dire une formation. Ils nous ont dit par exemple que le congrès de Nouvelle-Calédonie Kanaky envoyait ses fonctionnaires pendant 3 mois au Conseil d'État et au Conseil constitutionnel pendant 3 mois, dans une collaboration, ils ont lourdement insisté sur le mot collaboration avec l'État dans une totale collaboration avec les services du Conseil d'État, les hauts fonctionnaires et le Conseil constitutionnel. Ils revenaient dans leur assemblée respective avec un bagage légistique à l'appui des élus avec, nous disaient-ils aussi, une grande responsabilisation des élus, une montée en puissance des élus, avec un travail parlementaire et d'amendements qui avait été par la suite extrêmement accru et important.

Donc, j'ai essayé avec vous de dresser l'ensemble des points saillants du rapport. Je vous invite bien évidemment à le lire dans le détail, si ça n'a pas encore été fait.

Je voudrais dire un mot et je terminerai là-dessus, sur les quelques conclusions de ce rapport. Nous avons à travers les auditions compris un fait majeur qui était peut-être essentiel, c'était qu'on pouvait parler de légistique autant que nous voulions, nous pouvions parler de révision constitutionnelle, tout cela devait reposer sur une reconnaissance, et j'ai envie de dire aussi, Monsieur le Président de l'exécutif, Madame la Présidente, Chers conseillers, une reconnaissance mutuelle du conflit, une reconnaissance mutuelle, formelle du conflit et de sa nature profondément politique. Et ça a été l'accord de Nouméa. Alors on nous dit : oui, mais l'accord de Nouméa, c'est un accord qui vise, et c'est vrai, à un processus d'autodétermination.

Mais à ce stade-là, moi je ne me prononce pas sur ça. Je dis simplement que l'accord de Nouméa comme accord politique, avec une traduction constitutionnelle et juridique, doit nous inspirer. C'est-à-dire qu'en Nouvelle-Calédonie, il y avait un problème politique qui n'est pas comparable à celui de la Corse, mais en tout cas, nous avons deux problèmes politiques qui se posent depuis des décennies. Il y a eu un problème politique, les différentes parties en Nouvelle Calédonie Kanaky et avec l'État, ont su trouver un accord qui est l'accord de Nouméa. Cet accord de Nouméa, c'est la première étape du processus, c'est l'accord politique et la reconnaissance du conflit. Et parce qu'il y a reconnaissance du conflit, il doit y avoir une traduction d'ordre constitutionnel, c'est la révision de la Constitution qui inscrit un titre pour la Nouvelle-Calédonie et ensuite c'est la loi organique. Mais il ne faudrait pas confondre toutes les temporalités. C'est ce que nous avons voulu rappeler à travers les travaux de la commission.

Un accord politique, une révision de la Constitution, à travers un titre et des articles qui viennent consacrer et constitutionnaliser tout un certain nombre de revendications.

Enfin, une loi organique et ai-je envie de dire, dès à présent, des lois organiques parce que, également et ça a été un enseignement important de ces six mois de travaux, tous les auditionnés nous ont dit que l'autonomie était un processus permanent de négociation, mais de négociation relativement apaisée avec l'État, avec un partage clair des compétences et qu'il y avait régulièrement des lois organiques qui venaient conforter, améliorer, boucher les trous si je puis dire, de ce qui n'avait pas été fait auparavant.

Donc, la reconnaissance du conflit, se prémunir, nous l'avons dit déjà auprès des membres de cette Assemblée, de la commission et de l'exécutif, se prémunir d'une possible autonomie de façade avec une autonomie qui serait mentionnée, nous avons pris l'exemple du CGCT, sans qu'il y ait de transferts humains, sans qu'il y ait de transferts fiscaux et budgétaires ou avec un transfert de compétences qui ne soit pas abouti.

Attirer aussi l'attention qu'un bloc de compétences, tous les auditionnés nous l'ont dit, qu'un bloc de compétences n'était jamais ou rarement transféré dans son intégralité, qu'il y avait toujours un travail de dentelle à faire avec le partage de compétences.

Les constitutionnalistes nous ont aussi attiré sur un fait qu'il serait, selon eux, préférable de demander une compétence de principe, c'est-à-dire que la Collectivité de Corse serait de principe l'ensemble des compétences et l'État, comme ce qui se fait ailleurs et ce qui se fait dans toutes les îles de Méditerranée, aurait une compétence d'attribution, c'est-à-dire une liste de compétences attribuées qui seraient signifiées, tandis que la Collectivité de Corse aurait par principe l'ensemble des compétences.

La citoyenneté n'était pas incompatible avec un statut d'autonomie. Aussi, revenir sur la conclusion qu'un statut d'autonomie demain doit nous obliger à repenser la relation avec l'État et à avoir une relation qui soit apaisée et collaborative avec l'État.

L'autonomie, mais d'autres interviendront certainement dessus, permettait de régler tout un certain nombre de problèmes, même si ce n'était pas la commande qui avait été passée par la conférence de coordination, mais en termes de fiscalité, en termes de patrimoine, en termes de lutte contre la spéculation, en termes foncier, en termes de transmission, en termes environnementaux, en termes de politique de normalisation linguistique, c'est qu'un statut d'autonomie permettait d'avancer sur tous ces points.

Et je termine enfin en vous disant qu'un statut d'autonomie, ça a été relaté à travers toutes les auditions, un statut d'autonomie permettait aussi la mise en place d'une mécanique de subsidiarité interne.

Nous, ce dont nous discutons ici, même si la Collectivité de Corse demeure la matrice bien évidemment, et l'institution qui est là pour défendre les intérêts matériels et moraux du peuple corse, on discute de l'autonomie de la Corse, non pas de l'autonomie de la Collectivité de Corse. C'est bien l'autonomie de la Corse qui est en jeu.

Je voudrais vous dire et ça sera le mot de la fin que je suis à titre personnel, très satisfait de ce travail, mais vous dire ça, ça n'a pas beaucoup d'importance que je sois, moi, à titre de président de commission, satisfait. Je suis satisfait à titre collectif parce qu'il y a eu un réel travail collectif. Je crois qu'on a pu lever tout un certain nombre de doutes qu'aujourd'hui, l'Assemblée de Corse en toute quiétude, si je puis dire, peut se situer. Et lorsque j'ai pris connaissance du rapport présenté par le Président de l'exécutif, j'ai vu à quel point il y avait eu un travail complémentaire entre un travail parlementaire de l'Assemblée de Corse, entre les élus de cette Assemblée de Corse, même si j'aurais voulu qu'il y ait une participation au préalable, transpartisane davantage plus forte qu'elle n'a été, mais il y a eu un réel travail parlementaire qui a été effectué pendant plusieurs mois et il y a eu une totale complémentarité avec ce qui vous est présenté par l'exécutif. Donc là, c'est vraiment une satisfaction à titre collectif.

Si ce rapport peut servir les intérêts de de la Corse, les intérêts d'une future autonomie, si elle peut servir les intérêts de nos enfants pour demain, alors j'aurai à titre personnel, au titre de la commission, à titre collectif, nous aurons fait le travail que nous devons faire et nous pourrons en retirer une fierté, une satisfaction collective forte.

Merci pour votre écoute précieuse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente di a cummissione.

Aviamu privistu in cummissione permanente ch'ellu ci sia un dibattitu. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Don Jo Luccioni per « Fà populu ».

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, cara Presidenti.

Prima, vulariamù à u nomu di u gruppu « Fà populu insemi » di chè no semu à una stonda impurtanti pà a noscia Assemblea, pà a noscia istituzioni, pà a Corsica à qualchì ghjorni di una sessione speciali cunsacrata à l'autunumia incù u raportu di u Cunsigliu esecutivu di Corsica, di chì issu raportu hè d'una impurtanza strategica maiò dopu à parechji mesi è decini è decini d'ori d'audizioni, di travagliu, di scambii trà eletti, cù un spaziu transpartigianu, incù universitarii, incù rispunsevuli pulitichi è alti funzionarii di cullettività incù statutu d'autunumia.

Felicità di sicuru à u nomu di u gruppu « Fà populu insemi » u presidenti di a cummissioni pà issu travaglioni, l'insemi di i cummissarii. Dì a

noschia fiertà dinò parchì issu raportu, è l'hà ditta à pena u Presidenti Romain Colonna, faci sensu. Ci hè un travagliu parlamintariu chì veni purtà a noschia petra, a petra di l'Assemblea di Corsica à l'edifiziu cumunu chè no vulemu custruiscia tutti insemi pà a Corsica di dumani, una Corsica incù un statutu d'autunumia, è issu raportu ci cuntribuisci assai.

Monsieur le Président, Madame la Présidente, ce rapport, Romain l'a très largement développé. Notre groupe tire trois enseignements majeurs.

Tout d'abord, le premier élément, c'est sur la définition de l'autonomie. Nous la connaissions, nous avons notre définition. Aujourd'hui, elle est étayée, développée, argumentée avec ce rapport. L'autonomie, c'est le pouvoir législatif. L'autonomie n'est pas une décentralisation administrative poussée, l'autonomie n'est pas le pouvoir d'adapter les lois, l'autonomie n'est pas la libre administration des collectivités territoriales, a fortiori, pour les militants nationalistes que nous sommes et élus du peuple corse qui voulons construire un pays. L'autonomie, c'est le pouvoir de légiférer dans les domaines non régaliens. C'est aussi parfois et souvent, le pouvoir de lever l'impôt, de le distribuer, de disposer de la ressource fiscale, de la compétence fiscale et c'est la liberté pour un gouvernement autonome de diriger une institution.

Cette définition de l'autonomie, telle qu'elle figure dans ce rapport, Monsieur le Président, c'est la définition opposable que nous posons aujourd'hui et dont nous aurons à discuter mardi, au Gouvernement.

Le deuxième élément que nous voulons retenir de ce rapport très riche et très dense, en plus du pouvoir législatif et la domiciliation de compétences non régaliennes, c'est celui qui consiste à dire que l'autonomie existe en France dans le droit constitutionnel actuel, confère les lois de pays de Nouvelle-Calédonie. L'autonomie est très largement répandue en Europe, y compris sur des territoires continentaux et l'autonomie est la règle en Méditerranée, pour les territoires insulaires, à l'exception de la Crête et de la Corse. Elle est même la règle pour les Açores et Madère qui sont des îles d'un état très largement unitaire qu'est le Portugal. D'ailleurs, le Président Colonna en a un petit peu parlé, dans ces territoires autonomes, qu'il s'agisse de simples régions ou de nations sans état, on peut penser à la Kanaky, il y a un certain nombre de mesures qui sont prises et qui permettent de répondre très concrètement non seulement aux défis de ces territoires, mais aussi aux préoccupations quotidiennes de leur peuple respectif. On peut parler pour les Baléares, de la loi de normalisation linguistique en 1986, avec une langue catalane qui est officielle. On peut parler pour la province du Sud-Tyrol du moratoire concernant la construction de domiciles et de maisons pour les personnes extérieures au territoire puisque dans

ces territoires, les constructions neuves ne sont autorisées que pour les résidents permanents. Sans juger au fond ces mesures, au-delà d'un jugement de valeur, on voit très concrètement l'effet sensible que peut avoir un statut d'autonomie et les relations qui existent entre l'outil normatif, fiscal et budgétaire et le progrès économique, social, culturel, environnemental et linguistique. Romain a développé d'autres exemples, nous n'y revenons pas.

Simplement pour l'existant et notamment faire référence à la Nouvelle-Calédonie, il y a parfois une crainte et hier en parlait, Monsieur le Président de l'ADEC, Monsieur Vinciguerra, d'avoir confiance en nous. Parfois, il y a une petite musique, est-ce le complexe du colonisé, est-ce autre chose qui consiste à dire que les Corses ne seraient pas capables de se gérer, de se gouverner, de légiférer, en somme, d'être autonomes ? On voit bien et ça a été développé tout à l'heure, la Nouvelle-Calédonie, 259 lois, les lois du pays qui ont la même valeur que les lois françaises adoptées au Palais Bourbon et au palais de Luxembourg, 5 censures constitutionnelles, 8 questions prioritaires de constitutionnalité. Bien sûr, il y a la question de la formation des hommes et des femmes, formation à la légistique, on en parlera. Mais je pense qu'il faut, et nous pensons à « Fà populu inseme » qu'il faut avoir confiance. Pour notre part, nous avons confiance et nous sommes prêts.

Le troisième et le dernier élément que nous voulons mettre en exergue, s'agissant de ce rapport, ce sont les fameuses lignes rouges. On a un rapport qui définit l'autonomie, pouvoir législatif, domiciliation de compétences non régaliennes, un rapport qui met en exergue l'autonomie telle qu'elle existe pour des millions de citoyens européens et parfois même, citoyens français. Enfin, un rapport qui bat en brèches les lignes rouges, lignes rouges qui sont malheureusement les mêmes, pas depuis 5 ans, pas depuis 1 an, depuis 50 ans.

On se souvient, Manuel Valls au lendemain de l'élection territoriale de décembre 2015, a fermé la porte sur un JT à 20h à TF1, à la revendication de confidentialité pourtant adopté à l'unanimité sur ces bancs sous une mandature qui n'était pas nationaliste, au statut de résident, à l'amnistie des prisonniers politiques. On retrouve peu ou prou les lignes rouges, ne pas créer de catégories de citoyens.

Sur ce point, on voit bien que, et on peut avoir la discussion sur la création d'une citoyenneté corse, nous sommes tout à fait ouverts sur ce point, mais sur ce point, on voit que cet argument, cette ligne rouge ne résiste pas à l'examen de la preuve et du développement juridique.

La Polynésie française, prévue par l'article 74 de la Constitution, développé dans la loi organique, a la possibilité de favoriser l'accès à l'emploi,

qu'il soit privé, public mais aussi au patrimoine foncier et immobilier, à des personnes résidant sur le territoire depuis une certaine durée. Statut de résident dans l'accès à l'emploi, à la terre et à la propriété, pas au corps électoral. C'est la nuance avec la Nouvelle Calédonie. Aujourd'hui en France, on a 3 types de citoyenneté en droit : la citoyenneté française, la citoyenneté de l'Union européenne et enfin la citoyenneté de Nouvelle Calédonie. Mais, y compris lorsqu'il n'y a pas de situation de citoyenneté, confère la Polynésie française, on peut envisager des statuts de résident dans l'accession à la propriété foncière et immobilière, au logement et à l'emploi.

Conclure, Madame la Présidente, Monsieur le Président, s'agissant des propositions qu'offre ce rapport, elles nous conviennent tout à fait, notamment le principe de reconnaissance formelle du conflit, conflit qu'il s'agit de régler par un accord politique global permettant de solutionner la question corse dans toutes ses dimensions. Une solution politique globale susceptible d'enraciner une paix réelle et durable dans ce pays, d'apaiser aussi les relations entre notre pays et l'État français. Un accord politique à constitutionnaliser, via un titre spécifique à la Corse dans la Constitution prévoyant non seulement le statut d'autonomie de la Corse, mais aussi un certain nombre de mesures liées à la langue et à l'accès à la terre puisqu'il y a bien sûr un lien indéfectible et particulier qui relie le peuple Corse à sa terre.

Allora, cari cullegghi, di sicuru pà no, issu raportu imprincipiatu cusì ci cunveni. Hè una petra impurtantissima chè no purtemu à u dibattitu publicu, chè no purtemu à noscia istituzioni, chè no purtemu dinò à u Statu, à u Governu francesi.

Semu di sicuru naziunalisti corsi, patriotti è intantu l'autunumia ci pari una rivendicazioni legittima dipò anni è anni. Legittima parchì ci hè un fattu naziunali corsu, la Corse dans l'ensemble français, c'est le seul territoire à avoir été un état souverain, indépendant au XVIIIème siècle, un phare dans l'Europe des Lumières. Ci hè u fattu naziunali, ci hè u fattu dinò d'un populu, d'una cumunità culturali viva chì campà nant'à issa terra, chì t'hà u drittu di campà è chì t'hà u drittu d'ammaestrà u so destin. Ci hè u fattu isulanu, n'aveti parlatu Signora Presidenti, caru Presidenti, ci hè dinò u fattu democraticu dipoi u 2015.

Mais au-delà de ces revendications, l'autonomie nous paraît à « Fà populu in seme » un statut et nous l'avons démontré, légitime pour toutes ces revendications fondamentales, mais aussi nécessaire et indispensables pour nous projeter en tant que peuple, pour construire ce pays, pour répondre aux défis de la Corse en termes de spoliation, de spéculation, de lutte contre la dépossession, de langue, de culture mais aussi aux préoccupations quotidiennes de notre

peuple en termes de pouvoir d'achat, d'accès à la propriété, à la terre, au foncier, à la santé, à la formation. Nous aurons l'occasion d'en parler et d'en reparler puisque la phase que nous vivons vient clore le premier temps du processus, mais une nouvelle phase s'ouvre notamment s'agissant d'une négociation autour de ce titre spécifique que nous proposons et que ce rapport propose, et demain des contours de la loi organique relative à la Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglièru.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Martin, Paul-Félix, dopu.

M. Jean-Martin MONDOLONI.

Rapidement, Madame la Présidente, parce qu'on ne va pas faire le match avant le match. On va avoir l'occasion de s'expliquer, je l'espère, sereinement sur tous les aspects politiques de de la question qui est soulevée dans le rapport. Je concentrerai donc mon propos sur le rapport, tout le rapport et rien que le rapport.

Le rapport a un mérite, c'est d'éclairer sur un certain nombre de termes qui sont employés presque désormais de façon galvaudée et d'aller au fond des choses sur certaines approches qui appellent de notre part un certain nombre de réserves.

Moi, je trouve ça très bien que la commission à laquelle je n'ai pas assez participé et dans la participation qui a été la mienne, j'ai pu observer la qualité des interventions. Je trouve ça très bien qu'au bout de 6 mois, on admette ensemble que l'autonomie est un concept polysémique. Pour ceux qui nous écoutent, ça veut dire qui recouvre plusieurs sens. Je trouve ça très bien que de façon spontanée et donc dépourvue de tout vice, vous puissiez désormais dire, dans votre propre vocabulaire, que vous avez défini, vous avez défini votre conception de l'autonomie.

Donc, ce qui est désormais lisible, ce qui est désormais posé, et je trouve ça très bien, c'est que de la formule générique qui a fait l'objet d'une campagne électorale et d'une adhésion, plein droit, plein exercice où on ne savait pas trop, en tout cas, nous étions quelques-uns à ne pas savoir de quoi il s'agissait, on arrive à une définition de ce vocable qui, en gros, consiste à dire, pour nous exercer le pouvoir de plein droit de plein exercice, c'est légiférer, produire de la norme, une norme qui ne soit visée que par le Conseil d'État. C'est clair, c'est la conception de l'autonomie telle qu'elle est posée par la majorité.

Quand je dis ça en contrepoint, ça veut bien dire que ça laisse le champ libre à d'autres conceptions de l'autonomie sur laquelle nous aurons à débattre mardi et dans le temps.

Ça, je trouve que c'est un point du rapport qu'il faut mettre à l'actif de son président, du rapporteur, de tous ceux qui ont contribué, y compris les universitaires.

Deuxième point qui est intéressant, lorsqu'on a une lecture distanciée de ces travaux, c'est qu'on se rend compte que ceux qui ont considéré qu'ils étaient autonomes dans les études de droit comparé que vous avez faites, s'adossent à chaque fois à une histoire et à une situation matérielle, financière dont on va discuter. Ça veut dire que tout processus d'autonomie prend appui sur la propre histoire du territoire qui veut devenir autonome et donc de la contre-histoire qu'on peut produire lorsqu'on veut devenir autonome. Il va bien falloir à un moment donné qu'on remonte aux sources, si on veut une autonomie adossée à une histoire, de vérifier ensemble qu'on parle de la même histoire, parce que moi, je distingue bien l'histoire des historiens du roman national qu'on écrit pour séduire, pour attirer à soi des hommes et des femmes qui ne participaient pas d'ailleurs à cette histoire, et qui fondent des communautés dites de destin. Tout ça n'est pas la même chose du tout.

Donc, on est là dans un processus qui pourrait, on voit bien où tout ça nous mène, déboucher sur une autonomie adossée à une histoire, pas l'histoire des uns contre l'histoire des autres, à une histoire, y compris contemporaine. Et j'ai vu que dans le rapport que nous aurons à étudier mardi, on remonterait très, très loin. Et donc, il va bien falloir qu'on parle de ces choses.

Deuxième chose et deuxième approche de l'autonomie, des autonomies en tout cas qui ont été soumises à la sagacité des commissaires et aux détails que nous ont distillés les universitaires, les situations que vous avez prises, les régions autonomes que vous avez prises, comparées à la Corse, et je passe sur l'histoire.

Vous avez pris, alors, moi je ne sais pas comment a été choisi et je ne doute pas de la bonne foi de ceux qui ont fait ces choix de témoignages, mais il y a quand même une situation qui contraste beaucoup avec la Corse. C'est un peu déjà sur le débat de mardi, mais autant ne pas l'esquiver. Les Baléares, je pense les PIB par habitant : 29 000 € par habitant ; le Val d'Aoste : 29 000 € par habitant ; la Nouvelle-Calédonie : 31 000 ; le Trentino, en tout cas, le Bolzano : 43 000 ; le Trento : 37 000. On n'est pas très éloignés, mais enfin, on est quand même au-dessus, bien au-dessus de ce que représente, parce qu'il faut rentrer dans le détail de PIB par habitant, parce que lorsque comme nous, on découpe le

PIB sur des secteurs où le secteur administratif est prépondérant, on part de régions qui ont déjà une assise matérielle et financière qui n'est pas du tout comparable à celle d'une région, aujourd'hui non pas démunie, mais pauvre, ce qui n'est pas constitutif de la réussite du principe d'autonomie. Ce n'est pas ça que je dis. Je dis quand même qu'à un moment donné, on part de situations fiscales, matérielles et financières qui donnent davantage de chances à la réussite d'un processus et de l'acquisition au cours du temps de l'autonomie.

M. Don Joseph LUCCIONI

Oui, mais après des décennies d'autonomie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Au départ de l'autonomie, au départ. Parce que nous, on est au point 0 pour le moment. On est au point 0. Il serait intéressant de mesurer le gap par rapport aux points de départ qui ont fondé l'autonomie de ces pays. Mais il faudrait remonter pour certains à l'après-guerre. Je ne suis pas sûr qu'on ait beaucoup décollé.

Partant de là, ce qui est l'objet d'une réserve pour nous, c'est et on est déjà un peu dans le débat de mardi, mais je ne voudrais pas le déflorer, c'est comment et ça, on ne le voit pas assez dans le rapport, sur tout ce qui concerne les transferts de fiscalité, et c'est précisément la montée en charge qui manque, comment ces transferts de fiscalité ont pu être intelligemment et en termes de plus-value bien digérés par les collectivités partant de là où elles partaient, c'est-à-dire d'un niveau assez haut ? Et comment nous, le transfert de fiscalité peut justifier aujourd'hui qu'on aille vers une autonomie réussie parce que je n'imagine personne vouloir partir sur des bases qui feraient capoter le système ? Vous prenez l'histoire du retour en arrière, mais aucune décentralisation, aucun modèle qui veuille revenir en arrière, même les modèles qui ont échoué. Ça, c'est la contraposée. Je ne connais pas de modèle qui ait échoué, quand bien même nous aurions échoué, personne ne voudrait revenir à ce qu'étaient les années 80 avant les lois de décentralisation et toutes les régions n'ont pas réussi leur décentralisation. Donc ça, c'est une approche contradictoire qui nécessiterait d'être mieux creusée.

Vous prenez la Nouvelle-Calédonie comme modèle exemplaire de réussite. La Nouvelle-Calédonie a produit de la loi, certes sur à peu près 250 lois produites, seules quelques-unes ont été retoquées par le Conseil constitutionnel puisque le Conseil d'État n'a plus rien à y faire. On est directement dans le modèle de Nouvelle-Calédonie visé par le Conseil constitutionnel.

Mais pour nous, l'approche ce n'est pas celle-là. Pour nous, l'approche, c'est le bien-être ou le mieux-être des Calédoniens. Vous pouvez produire 250 lois inefficaces, vous pouvez produire 250 lois qui, alors n'allons pas jusqu'à l'inefficace, n'ont pas mieux servi un peuple, en l'occurrence le peuple calédonien, que n'auraient servi 250 lois visées par le Conseil d'État. Donc, c'est l'opportunité de ces lois qui comptent, ce n'est pas tant de savoir si elles ont réussi et c'est un exploit. En effet, cette bascule assez brutale suite aux accords de Nouméa tendant à laisser au peuple calédonien la capacité à produire de la loi, a dû faire l'objet, comme c'est le cas ici ou ailleurs, de réserve quant à ce challenge ou à cette gageure. Très bien, ça a été réussi, on a produit de la loi en Nouvelle-Calédonie et on a bien produit de la loi. On a produit des lois qui n'étaient pas censurées. C'est bien.

Au bout de quelques décennies, est-ce qu'on peut avoir des indicateurs qui démontrent que les Calédoniens vivent mieux qu'il y a quelques décennies ? C'est ça la porte d'entrée, c'est ce qui sera notre porte d'entrée en général.

Donc, mon cher Romain, sans surprise, je conclurai là-dessus, votre rapport est un bon rapport d'universitaire, en bon universitaire que vous êtes. Mais vous êtes aussi un bon politique et donc évidemment, vous avez produit un rapport politique qui vient agrémente ce que j'appelle le roman national dont nous sommes des lecteurs, des observateurs, mais pas des fans.

Donc, ce rapport ne nous laisse pas indifférents, encore une fois. Il apporte, y compris d'ailleurs, certaines pierres à nos thèses. Mais vous êtes inévitablement et par nature politique, victime d'un biais cognitif qui est bien connu, c'est le biais de confirmation. Le bien de confirmation consiste à aller chercher dans des preuves, des confirmations, des thèses qui sont les vôtres a priori et on ne peut pas s'empêcher, lorsqu'entre politiques, de faire cela. L'argument que je vous distille peut se retourner, y compris contre nous, on peut aller chercher, ici où là, des thèses qui viendront alimenter ce que nous appelons notre propre autonomie et ce que d'autres appelleront une autonomie au rabais, comme on pourrait parler d'autonomie maximaliste.

En réalité, moi, ce que je retiens d'intéressant, et je conclurai là-dessus, c'est, que désormais nous savons les uns les autres, de quoi nous parlons lorsqu'on parle d'autonomie.

Pour le reste, je nous renvoie au débat du 4 juillet prochain.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui, un rapport qui est un travail conséquent de compilation et de vérification globale de ce qui se fait ailleurs, et un exposé général qui montre dans les grandes lignes que dans l'espace méditerranéen et européen, l'autonomie est une banalité politique.

Mais contrairement à d'autres lectures, moi je n'ai qu'une lecture de l'autonomie parce qu'il n'y a qu'une autonomie. Il y a un concept de plus d'autonomie sur des transferts délocalisés de déconcentration de pouvoir, mais ce ne sont pas des transferts de pouvoir. Et c'est ce qui se passe dans l'espace français de manière générique, vers ce qu'il qualifie abusivement d'autonomie où ce n'est qu'un commentaire de texte avec un seul et unique statut où il y a une réelle autonomie, c'est la Kanaky.

Dans ce cadre-là, moi je considère qu'on est dans un contexte historique. On ne discute pas du mieux vivre au potentiel des Corse, mais du ressenti des Corses. Comment voient-ils leur avenir et comment envisagent-ils ce début de XXIème siècle ?

On est sur un courant autonomiste qui a pris naissance dans les années 60, qui a mis du temps à émerger et qui a eu son apogée en 1975. Malgré cette revendication très forte, très dure pour l'époque, très clivante, il y a quand même eu, en Corse, l'émergence d'une revendication indépendantiste et révolutionnaire que chacun de nous connaît. On est aujourd'hui, dans cette trajectoire historique.

C'est pour ça, qu'il ne me vient pas à l'esprit du patriote que je suis de considérer que d'autres patriotes sont des traîtres. Hier, j'ai eu un propos dur. Je m'en excuse si je les ai choqués, mais j'ai cherché à susciter des logiques de rassemblement, des logiques de convergence car je crois que notre projet est un projet commun. Ça ne sera pas le projet des autonomistes contre le projet des indépendantistes ou le projet des autonomistes contre le projet des autodéterminationnistes. C'est le projet dans un premier temps, d'une histoire de la Corse qui nous a amené beaucoup de pleurs, beaucoup de larmes, parfois des moments de grâce quand il y a eu des négociations précédentes, quand dans le statut de 1991, dans l'article premier, il y a 32 ans, on a obtenu la reconnaissance du peuple corse, notre droit à la réparation historique et que c'est simplement le Conseil constitutionnel qui nous a privés de cette avancée politique. Aujourd'hui, on est confrontés à ce même dilemme.

Donc moi, ce que je veux dire c'est que la mouvance nationaliste, l'espace patriotique, il est dans l'obligation de converger. Maintenant, la convergence, elle ne veut pas dire le vote d'un moment. C'est un état d'esprit et dans le cadre de cet état d'esprit, il doit y avoir une vision stratégique forte. Est-

ce que la majorité territoriale s'est bien comportée par rapport à sa minorité patriotique ? Je le dis franchement, non. Est-ce que parce qu'il y a eu une petite dérive autocratique drapée de procrastination qu'on va se donner le droit de saborder une démarche de 50 ans ? Non. Pourtant, je le pense et je ne vexé pas le président en le disant. Je pense qu'il s'en rend compte.

La franchise de parler sincèrement, d'avoir des mots crus qui traduisent souvent le fond d'une pensée collective parce qu'on est une famille, qu'on le veuille ou non, avec nos problèmes d'infanticide, de parricide, de partage. Mais de temps en temps, on doit savoir faire des mariages et des baptêmes comme toutes les familles. Et je crois que, au travers de ce qui est exposé, j'espère que d'ici au débat, dans cinq jours, on aura la possibilité d'avoir un socle patriotique, pas sur un texte, sur un état d'esprit.

Le texte, je le dis franchement, il a été bâclé. Il a été fait à la va vite, mais c'est le contenu qui compte. Et en tant qu'indépendantiste, moi, le contenu, c'est simplement que j'acte une première étape qui est une étape de souveraineté partagée qui s'appelle l'autonomie. Et l'autonomie, il n'y en a qu'une.

Mais est-ce que l'autonomie nous fait peur ? Est-ce qu'elle peut faire peur à un groupe progressiste ? Je ne pense pas. Est-ce que lorsque nous, indépendantistes, on demande le droit à ne pas avoir une condamnation à perpétuité politique, c'est-à-dire le droit plus tard, de pouvoir demander aux Corses de choisir, ce droit à l'autodétermination, c'est un vote démocratique, à qui il fait peur ? A ceux qui ne sont pas des démocrates. Pourquoi on ne le mettrait pas comme quelque chose de fort, comme notre consensus à tous pour dire que dans 10 ans, dans 12 ans, dans 15 ans, on peut se revoir, si cette autonomie a marché ou si on n'a pas donné assez de compétences, on peut aller au-delà ? À qui la démocratie fait peur ? Aux aventuriers, aux factieux, aux affairistes, aux mafieux. Elle ne doit pas nous faire peur.

Donc moi, je pense que si l'espace patriotique arrive à converger, parce qu'il ne peut pas faire autrement, à ce moment-là, on peut faire la deuxième convergence, la convergence nationale corse et de trouver les voies et moyens d'organiser la société.

Mais je ne comprends pas, au vu de l'exposé du rapport, de tout ce qu'il y a ailleurs, en autonomie positive, à qui ça ferait peur d'avoir un peu plus d'administration locale, un peu plus de proximité dans les prises de décision, dans la prise en compte des géographies, des reliefs, des cultures, des lois de vallée ? Je crois qu'on doit pouvoir faire quelque chose de fort.

Je pense que la Corse, elle pèse peu dans la dominante politique française et que si, collectivement, globalement, massivement, nous avons une

demande homogène qui, si dans un premier temps, elle n'est pas le Quantum pour tous, qu'on laisse la possibilité de l'ouverture et de l'évolution, je crois qu'on peut se retrouver.

C'est toute la force qui nous anime, c'est cette volonté d'en finir, d'acter un acte politique, un acte de paix, un acte d'amour pour la Corse. J'entends plein de bonnes volontés, je sais qu'on est tous animés par des inimitiés, par des rancœurs, par des choses qui ne sont pas fondamentalement politiques, mais qui sont dans la nature humaine. Est-ce que vous pensez que l'ancien « Rinovu », « Core in fronte », il n'a pas un ressenti lorsqu'on l'a laissé sur le bord de la route pendant des dizaines d'années, quand il a raté la barre des élections de 200 voix et qu'on ne lui a fait aucune proposition qu'il n'aurait peut-être pas acceptée, mais y en a jamais eu ? Est-ce que vous croyez qu'il n'y a pas un ressenti négatif lorsqu'il y a la première installation de l'Assemblée de Corse et qu'il n'y a pas la politesse de proposer aux groupes majoritaires, le groupe de droite et les nationalistes, d'avoir deux vice-présidences ? Est-ce qu'on doit en faire état de manière permanente, parce que c'est un moyen de dire que ça ne va pas ? On peut le faire. Mais je le dis franchement, on n'a pas le droit de le faire.

Voilà. Je vous ai donné le fond de ma pensée, donc pour ce qui concerne le rapport à la trahison, et je me tourne vers les patriotes, je ne suis pas schizophrène, je ne peux pas être le soir à un rassemblement de soutien et ensuite sous-entendre (qu'il y a). Mais ce que je dis et je vous le dis dans les yeux, je crois qu'on doit converger. On n'a pas le droit de passer à côté au prétexte qu'il y a une attitude qui est dominante, que l'on n'accepte pas. On doit, nous, imposer une démarche collective qui est la démarche du patriotisme corse. Et si on y arrive, ensuite on pourra aller les voir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josephina a demandé la parole et ensuite Valérie Bozzi.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Je pensais intervenir sur le rapport, mais puisqu'il y a une forme d'interpellation suite à des propos qui ont été effectivement tenus publiquement, avec des mots, les mots ont un sens, ont un sens profond et ceux qui les utilisent le savent très bien.

Alors moi, je peux entendre que l'on veuille provoquer une réaction. Moi, je pense qu'ici il n'y a pas des gens qui auraient plus de légitimité que d'autres de décerner les labels du mouvement national, de décerner ce qui serait bon pour le sentiment national, de décerner les bons et les mauvais points et

ceux qui, par leur attitude qui n'est, je l'entends souvent, ni animée de rancune, ni animée d'inimitié, ni animée de volonté de saborder une démarche historique.

Si vouloir porter sincèrement et avec engagement, en participant, je le rappelle, en étant critique, vouloir porter sincèrement 50 années de combat, ce qui constitue la traduction, vouloir que l'on réussisse à la bonne hauteur des enjeux et considérer, sincèrement, sans manque de respect pour ceux qui le portent aujourd'hui, mais sincèrement, que le compte n'y est pas et d'être à la hauteur et qu'on n'est pas à la hauteur, c'est du sabotage, je ne pense pas que ce soit du sabotage.

Ensuite, sur la question de la différence entre la volonté d'une construction nationale commune, je pense que le courant que je représente y a participé et y participera. Je pense qu'il y a aussi beaucoup de choses qui peut-être doivent être d'abord posées et débattues ailleurs que dans cet hémicycle au détour d'un rapport de commission et qui doivent être portées ailleurs et qui doivent être posés ailleurs.

Mais ne confondons pas l'appel à la co-construction nationale et la précipitation d'une convergence autour d'un rapport. Ne confondons pas les deux. La construction nationale, elle est patiente, elle est longue, elle a été mise à mal par des divisions, elle a été piétinée, elle doit se rebâtir et on ne le fait pas en quelques jours en appelant à la convergence autour d'un rapport, ce sont 2 démarches différentes. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas la volonté de porter la première, mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit aujourd'hui.

Pour en revenir au rapport et, je le répète, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas la volonté de porter la première. La volonté ferme et déterminée. Mais on est dans deux exercices différents.

Alors, pour ce qui concerne le rapport, on a une définition de ce qu'est l'autonomie. Vous avez rappelé la vision, c'est un rapport, un compte-rendu, une synthèse de différentes contributions qui viennent corroborer finalement le rapport que nous avons déjà eu, celui de Wanda MASTOR qui était d'une autre nature. Ici, c'est un travail de commission. Si le concept d'autonomie est polysémique, il a un point, je dirais, convergent et un fil conducteur, c'est la question du pouvoir législatif.

L'autonomie, c'est le pouvoir législatif. Et je n'irai pas plus loin.

Lorsqu'aussi il est dit que les lignes rouges ne sont pas de droit mais sont éminemment politiques, et c'est pour ça que, finalement, il ne convient pas de les poser, moi je dirais proprement le contraire. Nous avons la conviction qu'elles ne sont pas de droit et qu'elles sont juridiques et qu'elles sont

uniquement d'ordre politique, et c'est pour cela qu'il convient de les poser, parce que l'accord, et je le dis également dans le rapport qui viendra mardi, il ne peut être que politique autour de l'autonomie.

La définition, l'analyse comparée des autonomies pose un problème qui, lui aussi, n'est que politique : c'est celui du projet politique que nous voulons porter ici, au-delà de toutes les définitions, au-delà de toutes les stratégies, c'est cette question-là, et si le projet politique que nous voulons porter sera à la hauteur.

Il y a le droit et il y a l'accord politique, il y a le projet politique, il y a la capacité à le porter, le rapport de force à mettre en place. Le droit suit. La définition du projet, les lignes rouges, ce n'est que politique, oui, mais c'est pour ça que c'est fondamental d'en discuter. Mais ça, ne discuteremo marti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Valérie BOZZI, pour « Un soffiu novu ».

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Deux mots, non pas sur le fond du rapport puisqu'effectivement, je crois qu'il y a une session extraordinaire qui se tiendra mardi à ce sujet et donc je réserverai mes propos sur le fond de l'autonomie à ce moment-là, mais d'abord pour vous remercier de nous avoir enfin transmis votre vision de l'autonomie, féliciter le travail de la Commission, c'est vrai qu'il y a eu beaucoup d'intervenants entendus, bien sûr le rapport final ne va que dans un prisme, celui de militants nationalistes, mais c'était une évidence et ça n'est pas une critique de ma part, c'est simplement le rappel que c'est uniquement un prisme qui est corroboré par ce rapport, et nous aurons l'occasion mardi de débattre de ses faiblesses et du fond.

Moi, je voulais simplement, comme vous avez pu le faire hier en début de session... Avant-hier, la mairie de Pietrosella a été incendiée, donc je voulais évidemment apporter au nom du groupe et en mon nom personnel, notre soutien total au maire de Pietrosella, maire et ami, à son conseil municipal, à l'ensemble de la population. C'est une commune proche de celle que j'administre. Nous sommes bien sûr sous le choc de ce nouvel acte de violence. Je sais que le maire et son conseil municipal ne sont pas de ceux qui se laisseront intimider, mais je crois que ce type d'intimidation doit maintenant cesser et que nous revenions à plus de dialogue, plus de discussion. Il y a ce processus qui est en cours, qu'à la veille de discussions aussi importantes, il y ait

encore ce type d'actes proférés contre des mairies me semble encore une fois un terrain glissant.

Donc voilà, encore une fois, j'apporte, au nom de l'ensemble du groupe, notre soutien total au maire et à son conseil municipal.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce que nous avons fait aussi hier, bien évidemment par ailleurs, que ce soit le président de l'exécutif ou moi-même.

Jean-Christophe ANGELINI me semble-t-il, dans la liste des demandes de parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Cari amichi,

Très vite, puisqu'on va beaucoup en débattre mardi prochain.

On dit souvent des référendums, puisqu'il en est question, y compris chez nous, qui servent aux gens à répondre à des questions qu'on ne leur a pas posées. Il ne faudrait pas, je le dis avec un peu de malice, qu'il en soit de même pour les débats de l'Assemblée.

Hier, on a beaucoup parlé déchets lors du débat sur le compte administratif et aujourd'hui, c'est de bonne guerre, et Romain ne pouvait pas ne pas le savoir, on parle beaucoup de mardi prochain et du reste, alors que c'est un rapport précis, et j'en dirai deux mots, qui nous est factuellement, dirons-nous, soumis.

Donc oui, il y aura ce débat mardi. Et c'est vrai qu'il y a un petit côté surréaliste à débattre aujourd'hui de ces sujets-là, alors même que mardi nous aurons l'occasion d'en discuter à l'aune du rapport du Conseil exécutif, des propositions qui seront faites par un certain nombre de groupes et notamment par le nôtre, et pourquoi pas d'autres contributions qui, le moment venu, convergeront ou pas, mais ça c'est l'apanage du débat démocratique et je dirais ce que nous avons à faire ensemble d'ici à mardi, puis durant cette fameuse journée.

Plusieurs éléments, d'abord sur le contexte, ensuite sur le rapport.

Sur le contexte, moi je prends acte, bien sûr, avec beaucoup d'amitié des propos de Paul-Fé. Vous avez bien compris qu'on a eu, puisqu'on parle à cœur ouvert, l'occasion d'échanger et je sais que ce n'était pas le propos de l'orateur, il ne peut pas y avoir dans un débat public les traitres et les patriotes dès lors qu'un désaccord, potentiel en l'occurrence et pas réel, serait susceptible d'émerger. Et ce qui a été dit avec beaucoup de franchise et de transparence, pour ce qui est de notre groupe et, je le crois, d'autres encore, nous l'acceptons avec encore une fois beaucoup, beaucoup d'intérêt.

Mais au-delà du propos et du contexte, il y a cette idée relative à la famille nationaliste. Moi, Josépha l'a dit, ce n'est pas un propos qui est dicté ou inspiré par la rancœur. Il s'est passé ce qui s'est passé en 2021, est-ce que c'était une erreur politique pour le groupe que j'ai l'honneur de présider ? Non, c'était une faute. Est-ce que ça doit nous conduire à conditionner notre vision et notre contribution à une évolution politique d'un demi-siècle, avec peut-être au bout une sortie ? La réponse est tout aussi non.

Nous, on est dans un esprit de responsabilité et on peut avoir une lecture extraordinairement critique des deux années écoulées, et puis ne pas se tromper de cible, même si, c'est important quand même de le dire à ce stade, le suffrage universel a toujours raison et il a tranché. Mais la question, ce n'est pas la majorité ou la minorité. La question, c'est le chemin pour ce pays. Et c'est là où j'ai une petite réserve.

Moi, je suis, comme plein de gens ici et ailleurs, un militant politique et je connais sans prétention assez bien le mouvement nationaliste. On a été un certain nombre à dire « il faut poser la question des choix de société ». Est-ce qu'on est, même si ce n'est pas l'alpha et l'oméga mais je veux en dire un mot, plus libéraux, plus progressistes ? Est-ce qu'on est pour déréguler, déréglementer l'offre de transport ? Est-ce qu'on est au contraire pour la cadrer (DSP, OSP, etc.) ? Est-ce qu'on est pour le tourisme ? Est-ce qu'on est contre ? Est-ce qu'on est pour l'aménagement du territoire harmonieux ou pour l'urbanisation à outrance ? Etc., etc.

Donc, je ne le pose pas en termes de droite ou de gauche, ça me paraît un peu simpliste à ce stade. Mais est-ce qu'on est pour la laïcité ? Est-ce qu'on est... Ok.

Et à l'époque, on disait « houla », è s'ùn l'aghju micca intesa centu volte, ùn l'aghju mai intese una volta ! « Surtout pas ! Tu es fou ! Si on pose ces débats-là maintenant, on va se fracturer ». Aspetteremu... Et on a commencé à dire, « il faudra attendre le moment où on sera aux responsabilités ». On y a été. D'autres nationalistes y sont encore, puisque ce sont des nationalistes. Même si on n'est pas d'accord. Et j'ai encore l'impression, je le dis avec beaucoup de

franchise, que ce débat-là ne vient pas et qu'on a encore du mal à dire dans quel pays on veut vivre, au-delà des sujets institutionnels.

Les institutions, de quelque nature qu'elles puissent être, et je suis un nationaliste convaincu, ne sont jamais que des moyens, même dans des conflits longs, même dans des séquences douloureuses qui durent parfois des décennies. Si elles deviennent des finalités, elles deviennent un problème. C'est ma conviction profonde en tant qu'autonomiste corse.

Et, à partir de là, je pense que les questions qui ne sont pas abordées aujourd'hui et que nous avons à cœur d'aborder et que nous aborderons mardi prochain, elles sont aussi là. Parce que, imaginons demain, et je fais référence à la famille, qu'au moment où nous abordons les sujets, par exemple, économiques, nous ayons des divergences fondamentales, ça n'enlève rien au caractère commun d'un certain nombre de choses. Mais ça pose d'autres types de difficultés.

Moi, je ne suis pas dupe. Quand je conduis avec d'autres une politique à Porto Vecchio, je lis et j'écoute ce que disent d'autres nationalistes, et je l'ai dit y compris en réunion avec des gens de « Femu a Corsica » que je respecte. Mais je n'ai pas l'impression lorsque je dis qu'il faut refaire l'aéroport de Figari ou développer le port de plaisance, ou que le tourisme a vocation sur un temps X à être le moteur de l'économie, d'être un affreux libéral ! Je ne crois pas.

Pourquoi je dis ça ? Je rejoins Paul-Fé et je l'ai dit, donc il n'y a pas d'ambiguïté, mais il y a un débat sur lequel on ne pourra pas continuer de faire l'impasse, parce que si on devait devenir autonome sans l'avoir abordé, je pense qu'on se mettrait nous-mêmes, nationalistes, dans des difficultés. Ça, c'est un premier point.

Second point, moi je crois que le rapport de Romain, entre autres mérites, et il en a beaucoup Romain, et je le dis avec beaucoup de sincérité, il met un terme à une espèce de distinguo entre la capacité à résoudre les problèmes du quotidien et les sujets dits fondamentaux. Moi, quand je parle des fondamentaux avec mes amis du mouvement national, je parle bien sûr de la langue qui est au cœur de nos préoccupations, de l'accès à la propriété, mais tout autant de la lutte contre la précarité, dans un pays où il y a des dizaines de milliers de gens qui vivent dans des situations que l'on sait, du coût de l'énergie, du pouvoir d'achat, etc., qu'il me paraît utile de réintégrer dans le champ des fondamentaux.

Et ton rapport, votre rapport, ça a été dit et c'est vrai, il permet de poser les choses en disant, « Voilà... », tu citais l'exemple des Baléares sur le réchauffement climatique ou de la Sicile sur les sujets sociaux (pré-RSA, etc.),

on voit bien que si demain cette collectivité, elle avait les moyens d'être une collectivité autonome, elle réglerait plus vite et mieux quantité de problèmes que l'on dit pouvoir régler à droit constant, alors même que l'histoire politique des 30 dernières années vient dire le contraire.

Donc, il y a nécessité de trouver ce point d'équilibre et ce rapport permet de le dire.

Troisièmement, et pour aller vite (bientôt 10 minutes), il dit, à droit comparé, donc la situation anachronique dans laquelle on est. La Corse, c'est la préhistoire en termes d'institution en Méditerranée.

Aujourd'hui, ce qu'on demande ou qu'on est susceptible de demander, seuls ou ensemble, c'est en toute hypothèse très en deçà, si tant est qu'on l'obtienne, de ce que vivent des Européens de toute nationalité depuis des décennies.

Je rappelle que la Sardaigne, qui n'est pas un des exemples les plus réussis en matière d'autonomie, elle vit à ce rythme-là depuis je crois 1947, à 11 km des côtes de Bonifacio et alors qu'on est en 2023.

Donc dire « on est autonomes », ça a été dit et j'y reviens, ce n'est pas demander à ce qu'on nous donne un peu plus de moyens. C'est demander à ce qu'on puisse, dans un cadre à déterminer, légiférer, réglementer. Je ne crois pas avoir entendu le contraire dans la bouche des gens qu'on a rencontrés à Paris, même si le débat existe qui consiste à dire : faire vos lois, fracturer le pouvoir législatif qui est aujourd'hui dévolu au seul Parlement, ça relève d'une espèce de tabou, notamment parce qu'est craint le risque de la contagion. On en parlait avec Jean-Martin et d'autres, et on sait tous que c'est vrai que ce qui hante à mon avis un certain nombre de gens à Paris, c'est moins le fait qu'on puisse légiférer. Vous voulez que je vous dise, à rebours de certaines idées reçues, je pense que beaucoup s'en contrefoutent, a vi dicu cume a pensu.

Je pense que ce qui les inquiète, c'est que dans un mois, 6 mois ou un an, il y a un type qui lève le doigt en disant « Mais moi je suis occitan... », « Mais moi je suis catalan... », « Mais moi je suis basque », « Mais moi je suis de Savoie... », « Mais moi je suis dans la Drome, ça ne va pas assez loin... », etc. On ne va pas parler pour tout le monde, mais il faut qu'on anticipe.

J'en aurai bientôt terminé en vous disant que cette situation peut évoluer. Moi, je crois beaucoup, beaucoup aux vertus du dialogue. Mais je crois aussi à l'idée que le rapport que nous propose Romain, conjugué au rapport qui est proposé par l'exécutif et aux contributions que l'on fera, dessine une trame qui donne aux Corses un certain nombre de points de repère.

Maintenant, il reste à ce stade des opérations, deux inconnues.

Premièrement, qu'est ce qui peut se passer à Paris, qui est aujourd'hui, et notamment depuis ce drame terrible, dans les pires difficultés. Je ne sais pas, mais, je veux là aussi faire le pari qu'une évolution est possible et que lorsque les gens nous disent « on est prêts à aller jusqu'à l'autonomie », ils sont sincères. Bien sûr qu'il y a des décennies de conflits. Mais si on les aborde sous l'angle de l'histoire et moins de l'avenir, on se pose une difficulté. Donc, moi, je veux croire, je veux croire et espérer que la sincérité est de mise et qu'une sortie est possible.

Et je terminerai là-dessus. Ce n'est pas une divergence que j'ai avec Paul-Félix ou d'autres ici, mais je tiens quand même à l'exprimer. Au-delà de ce qui peut nous animer en tant que nationalistes, etc., le peuple corse, et je sais qu'on en est tous d'accord, ce n'est pas que des nationalistes, même lorsque ces gens votent nationalistes. Parce que moi, je ne confonds pas un militant et un électeur, des gens qui votent pour les 4 composantes, ch'un sò micca militanti, ch'i sò corse, puis aussi des gens, très nombreux, et que je respecte infiniment, qui ne sont pas nationalistes et qui très logiquement ne votent pas nationalistes. Je le dis tranquillement et sans vouloir parler au nom de personne, sinon au nom de ceux que j'ai la charge et l'honneur, mi basterà, de représenter.

Il faut, dans des termes à déterminer, qu'ils soient partie prenante de tout ça, parce que le problème ce n'est pas de construire de la majorité avec l'opposition nationaliste, ou à partir des nationalistes entre eux. Pour que le processus fonctionne, il faut qu'il soit celui du peuple corse. Alors, après il y a un fait majoritaire et un fait minoritaire, mais il faut qu'on voit dans le débat comment peuvent se déterminer des points d'équilibre. Et à mon avis, c'est ça le sésame. Ce n'est pas uniquement qu'on s'entende entre les uns ou les autres, c'est que puisse émerger de cet hémicycle, même s'il y a des contributions différentes, une forme d'aspiration commune. Une forme d'aspiration commune.

Et je finirai très vite sur ces deux points.

Premier point. Je sais qu'en politique, c'est la règle. Mardi, c'est un point d'entrée, ce n'est pas un point d'arrivée. Vous savez que derrière, vous le savez, précaution inutile, si on va vers la révision constitutionnelle, si on va vers le référendum, si on va vers la loi organique, on entre dans un tunnel politico-juridique de plusieurs mois, voire de plusieurs années.

Donc, o zitè, je ne le dis pas pour désamorcer quelques positions divergentes que ce soit, ne nous mettons pas la pression en disant mardi « morti o vivi, biancu o neru », ça ne se passe jamais comme ça, ni ici, ni ailleurs. Donc, disons-nous, parce que c'est la vérité, que ça va prendre du temps et que ça va

demander une respiration longue. Ce n'est pas moins important ce qui va se jouer mardi, mais ce n'est pas mardi à 00h00 ou à 21h10, que le sort de la Corse sera scellé pour les 50 ans à venir.

Je finis là-dessus et je reviens au rapport de Romain parce que c'était l'objet du débat, paraît-il, Président. Romain a éclairé le propos, expliqué les termes des travaux, donner la perspective. Moi, je crois que ce rapport-là, entre autres valeurs, et je viens d'en évoquer un certain nombre, il en a une dernière : c'est qu'il vient consacrer une situation politico-géographique, ça a été dit, sur laquelle, je le sais, nous travaillons tous, qui est celle du fait insulaire. Ça ne paraît rien, mais à mon avis, c'est essentiel. Ça, je crois que c'était bien qu'on le rappelle, parce que ça a été dit, lorsque le président de la République dit « les insularités et le destin méditerranéen », il ne peut pas ne pas intégrer un certain nombre de remarques et de propositions qui sont ici faites.

Donc je terminerai là-dessus pour remercier la commission, pour remercier le président, il n'y a pas de délibération et donc pas de vote appelé, mais c'est avec intérêt et pour tout dire bienveillance que notre groupe prendra volontiers acte de ces travaux, dont nous demandons qu'ils soient remis en perspective, y compris par rapport à mardi prochain et au temps à venir.

Et voilà contextuellement, par rapport à ce qui a pu être dit, par rapport à ce qui nous occupe et plus encore et surtout par rapport à ce qui nous attend, ce que je voulais également déclarer au nom de « Avanzemu ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, merci. Une demande de parole de Jean-Félix ACQUAVIVA. Tous les groupes ont épuisé leur temps de parole.

Je vous en prie.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les Conseillers exécutifs, Chers collègues,

Je ne veux pas alourdir ce débat par rapport au temps qui lui est imparti. Néanmoins, il est quand même important de souligner ce qui se passe à travers ce rapport.

D'abord, c'est une commission des compétences législatives et réglementaires, qui est l'émanation de nos institutions, qui s'est réunie, ça va sans dire mais c'est mieux en le disant, quand on entend quelquefois, je le dis un peu ironiquement, des critiques d'oisiveté, de procrastination, qui s'est réunie de longs mois, de longues semaines, qui a travaillé, donc qui a eu pour mot d'ordre de s'appliquer à soi-même l'échange, le dialogue, le travail, la comparaison, la recherche juridique, la recherche économique, c'est-à-dire tout le contraire de l'oisiveté.

C'est quand même important de le dire, parce que quand on veut, et je pense que c'est le cas de tout le monde, faire acte de responsabilité, ça passe par le respect des institutions déjà actuelles et de leur capacité à faire vivre, à incarner ces institutions. On le fait tous. Mais là, je pense que ce qu'a réussi Romain Colonne, et c'est pour ça que je m'adresse d'abord à son président, son vice-président, son rapporteur et aux autres membres qui ont participé, c'est vraiment d'incarner cette obligation de résultat quant à la définition du sujet, puisque c'était l'objet même de cette commission. Donc un grand travail qui est une plus-value.

Alors pourquoi c'est une plus-value ? Parce que dans les références que nous avons, et Dieu sait qu'il a eu des travaux importants qui ont été menés, y compris par d'anciennes commissions législatives et réglementaires, je pense évidemment au regretté Pierre CHAUBON, je pense aussi évidemment à un certain nombre de délibérations que l'on qualifie tous, qu'on a tous qualifié d'historiques, celle de 2013 sur le statut de résident, celle du peuple Corse en 1988. On voit quand même, si on prend la peine de se pencher sur le contenu du rapport, que la clarification qu'apporte ce rapport est importante sur plusieurs points, y compris d'ailleurs pour les nationalistes.

Je me rappelle d'une époque où l'article 74 était le sésame du mouvement nationaliste dans les années 90. Je vous rappelle aussi les revendications du POSEICOR, en référence aux territoires d'outre-mer, jusqu'à d'ailleurs les délibérations, avec des nuances et des divergences dans le débat de la réforme constitutionnelle de 2018, l'article 72.5 contre le 74.2. Donc, même par rapport à ce que véhicule le nationalisme, on voit bien que le travail fourni par la Commission clarifie les choses.

D'abord, et c'est un peu aussi pour répondre à ce qui a été dit, parce que je crois qu'il faut souligner l'objectivité du travail. Tous les cas de figure sont évoqués. On n'a pas pioché dans ce rapport-là des territoires par opportunité. Vous avez l'État fédéral, l'État unitaire, l'État régional qui est une variante de l'État unitaire, donc en fait tous les cas des États dans le monde qui sont abordés, tous les cas, il n'y en a pas d'autres ; leur appréhension de l'autonomie pour ceux qui ont acquis l'autonomie dans chacun des cas ; et tous

les cas de figure géographiques de ces cas : la dimension insulaire, méditerranéenne ou pas d'ailleurs, dans le rapport évoqué, les territoires continentaux tels que Val d'Aoste, Trentino évoqués qui sont autonomes depuis la fin de la 2ème Guerre mondiale, dans le cas notamment de l'État italien.

Donc, je veux dire par là qu'il est difficile d'aller plus loin en termes d'objectivité de cas de comparaison. Il n'y en a pas d'autres. Ou s'il y en a d'autres, j'invite évidemment les élus à les amener dans le débat pour expliquer en quoi il y a d'autres cas et qui n'ont pas été abordés de ces grandes catégories, qui sont des catégories exhaustives. Là-dessus, c'est quand même important.

L'autre élément, c'est évidemment la différenciation entre les différents niveaux d'autonomie, notamment l'autonomie réglementaire qui est celle de la Polynésie, puisque ça n'a jamais évoqué comme ça, de la vraie autonomie législative. Alors bien sûr, ça veut dire que la majorité territoriale en particulier et d'autres je pense, donne corps à une vision précise. Aujourd'hui, ça été souligné par d'autres membres ici, de ce qu'on entend par l'autonomie législative. Donc, c'est une œuvre de clarification de cette offre d'autonomie législative, du point de vue juridique, constitutionnelle. Mais c'est aussi une manière de démontrer, parce que ça a été évoqué, parce que je le vois moi dans le rapport et ça a été évoqué par d'autres, le lien de l'utilité de l'autonomie législative pour changer la vie des Corses.

L'exemple de la Sicile a été évoqué sur le social.

Mais pour être encore pragmatique sur la dimension économique, je vous rappelle que nous vivons un débat aujourd'hui quant à l'application du crédit d'impôt investissement corse, ça devrait intéresser beaucoup de gens ici. Le crédit d'impôt investissement corse sur la notion d'investissement initial, où depuis le Bulletin officiel des finances publiques de 2021, on ne donne plus aux entreprises la capacité à émarger sur le crédit d'impôt pour les biens des travaux de modernisation, alors que c'était la coutume depuis 2003.

La vérité est très simple, c'est qu'aujourd'hui Bercy est au cordeau aligné sur la Commission européenne, ce qu'il ne faisait pas avec des largesses depuis 2003. Mais vous voyez, dans l'exemple de la Sicile, que dans l'autonomie législative de la Sicile, il y a capacité à agir sur les taux et sur les assiettes des aides d'État, des crédits d'impôt, des exonérations des aides d'État.

Alors, lorsqu'on nous dit à Beauvau, « attention, vous ferez sur vos ressources fiscales », il n'y a pas plus faux que dans le cadre comparatif de l'autonomie législative en la matière. Et entre les deux, qu'est-ce qu'il y a ? Et là, je rejoins ce qu'a dit aussi Paul-Félix BENEDETTI et d'autres, simplement l'accord politique. Il n'y a pas d'infaisabilité juridique.

Autrement dit, je prends cet exemple là, mais je pourrais prendre d'autres exemples d'amélioration sur le bien-être ou du moins des questions posées qui ne peuvent pas être résolues dans le cas aujourd'hui du centralisme, c'est le cas du crédit d'impôt. Je vous rappelle quand même qu'aujourd'hui, pour ceux qui sont dans le monde économique, vous avez des brigades qui viennent de Fréjus, de Nice et d'ailleurs qui recouvrent les sommes sur le crédit d'impôt investissement corse. Alors je souhaite bien du courage à ceux qui disent « il faut rester comme ça, négocier avec Bercy de manière centrale plutôt que d'avoir un pouvoir autonome en la matière ». Je pense quand même que la démonstration par les faits, elle commence à peser lourd dans la vie économique des entreprises. Je ne pense pas qu'aux hôtels, puisque l'agroalimentaire est touché, la viticulture est touchée. Donc, il faut qu'on arrête un petit peu de dire qu'à droit constant, mais c'est mon point de vue évidemment, on peut mieux régler les choses par rapport à d'autres situations comparatives. Et ça, c'était éclairci par le rapport.

Et enfin, de manière globale, le rapport met un terme, du point de vue juridique s'entend, étant entendu qu'évidemment il faudra aller à l'accord politique, donc à un rapport de force aux négociations politiques, aux arguments péremptaires.

Ce n'est pas possible d'avoir des droits particuliers à l'emploi ou au foncier pour des citoyens dans une même République. Bon, je pense qu'on arrive à siffler la fin de la partie là.

Voilà, c'est très clair, oui, c'est possible juridiquement. C'est possible dans le territoire d'outre-mer, mais c'est possible aussi en Europe. Voilà donc, on le veut ou on ne le veut pas, c'est une discussion politique, mais ce n'est plus une discussion juridique. Il n'y a pas de frontière juridique, ce n'est pas vrai et même pas dans un État unitaire comme la France.

L'exemple du Portugal et de l'Italie, je vous rappelle quand même - petit clin d'œil- que la Constitution italienne, c'est évoqué dans le rapport, on parle de « la République une et indivisible ». Je vous rappelle que le mot « une » a été supprimé de la Constitution française en 1946 par le général De Gaulle. La République française n'est plus indivisible dans la Constitution. Le « est indivisible », c'est par excès culturel ; l'excès culturel du centralisme jacobin, qui est très bien décrit d'ailleurs dans la décision du Conseil constitutionnel, où les constitutionnalistes nous disent clairement dans ce rapport qu'on est plus dans le jugement politique que juridique concernant la langue, ça a été évoqué à plusieurs reprises dans le, ou rapport concernant même l'avis sur la reconnaissance du peuple corse de l'article 1^{er} de la loi du 13 mai 1991 adoptée par le Parlement.

Donc, je crois qu'il faut sortir de ce genre d'imposture des arguments péremptoires, juridiques. Et ce rapport, de ce point de vue-là, est une très nette plus-value par rapport à l'histoire des travaux de cette Assemblée qu'il faut saluer bien sûr, et il vient éclairer les choix et les clarifier, et les clarifier.

Il est indiqué aussi, mais nous aurons le débat effectivement le 4 juillet prochain, nous aurons le débat peut-être cet après-midi en commission aussi, sur les process de l'adaptation législative. Je parle pour ceux qui sont dans l'article 73 et le constat que cela ne fonctionne pas par rapport à la procédure elle-même. Entre procédure de loi d'habilitation, donc le Parlement va habiliter, il faut une majorité. Puis après, plus tard, une procédure de ratification, si tant est que le Gouvernement, comme dans notre cas, accède au fait de relayer la demande de la Collectivité à l'adaptation. Autrement dit, il peut se passer 15 ans, ça a été le cas pour la Guadeloupe par exemple, avant qu'une demande particulière sur une écotaxe puisse éventuellement arriver sur le bureau du Parlement, dans le calendrier des ordres du jour des lois parmi l'ensemble des lois générales, puisque là-aussi il va falloir se faire valoir pour être inscrit, avant éventuellement d'être adoptée. C'est factuel.

Après, on peut dire « ça suffira, réglez le problème des Corses » ou pas. Nous ne le pensons pas, vous l'avez bien compris, mais c'est quand même important de clarifier ces éléments factuels là et le rapport y contribue nettement.

Moi, je crois tout simplement que, effectivement, nous sommes à l'aune d'un échange dans ce mois de juillet qui va être important. Je ne suis pas là pour faire donner des leçons à quiconque, pas du tout. Mais je crois qu'il ne faut pas relativiser quand même ce qui est en train de se passer.

Déjà que c'est complexe d'évoluer dans un débat politique français qui est aussi touché par d'autres éléments, on le voit ces quelques jours, qui risquent de bousculer le calendrier politique. Mais si de surcroît nous ne sommes pas en mesure de peser collectivement ensemble sur ce qui sera la définition, parce que c'est ça l'essentiel, la définition de la question posée au référendum pour avis aux Corses, c'est-à-dire que si, en gros, on remet à l'état par des divergences mues par des sujets de second ordre, même s'ils sont à régler, pour que lui puisse piocher entre les différentes tribus et voir quelle sera la nature de la question qu'il posera, lui, en grand seigneur aux Corses à la place du choix collectif convergent qui aurait été le nôtre de dire « c'est cette question posée que l'on veut poser aux Corses démocratiquement », parce que c'est en ces termes que se joue le débat de ce mois de juillet. Donc je crois qu'il ne faut pas trop relativiser ce qui va se passer le 4 juillet. Ni le 4 juillet, ni les jours qui suivent. Parce que si référendum pour avis il y a auquel les Corses devront répondre, vous savez très bien qu'il ne pourra se réaliser, s'il y a réforme constitutionnelle, que dans

un temps très contraint qui est celui de la fin de l'année 2023 ou au premier semestre 2024 au plus tard. Parce qu'il faut être très pragmatique en matière de calendrier, nous ne discutons pas en valeur absolue comme si nous avions le temps.

Nous sommes contraints à peser politiquement, moralement, pour que la question posée aux Corses soit issue de nos désidératas politiques et ne pas laisser cette capacité uniquement au paternalisme de l'État qui, je crois, en la matière, n'a pas souvent servi l'intérêt des Corses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, je vais repasser pour une ou deux minutes la parole au président de la Commission.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Je n'excéderai pas la minute. Enfin, je vais essayer...

Simplement pour vous remercier à tous pour les compliments relatifs à ce travail collectif qu'a été la réalisation du rapport, c'est important.

Retenir 2 ou 3 points quand même qui n'étaient pas des critiques, mais quand même des divergences sur lesquelles je voudrais revenir.

Le fait de dire « il n'y a qu'une définition de l'autonomie ». Pour nous, il n'y a qu'une définition de l'autonomie. Pour les gens avec lesquels nous discutons et que nous avons en face, il y a plusieurs définitions de l'autonomie et ça, c'est une différence fondamentale, c'est l'objet du rapport. C'est-à-dire que, oui, nous, nous savons ce que c'est l'autonomie pour nous, mais il y a d'autres personnes qui ont d'autres conceptions de l'autonomie. Il fallait ce travail de clarification, me semble-t-il.

Je note avec un petit sourire que Jean-Martin MONDOLONI nous dit que ce rapport peut alimenter à la fois ses thèses et Valérie BOZZI nous dit que ce rapport est orienté, donc mettez-vous d'accord.

Moi, je crois que ce rapport, ni il l'alimente vos thèses, ni il est orienté. Je crois que ça a été un rapport honnête et rigoureux, tout simplement parce que c'est la restitution des auditions. Bien évidemment, qu'à la fin, en fonction des auditions, il y a eu un certain nombre de recommandations d'ordre politique. Je vous taquinai un petit peu, mais...

Et je terminerai en disant : mardi, bien évidemment que la séquence qui s'annonce devant nous est très longue. Elle va durer plusieurs mois, et ça a été rappelé par différents intervenants. Mais n'empêche que mardi, au sortir de notre réunion, il faudra une proposition d'architecture, il faudra une proposition d'ordre constitutionnel, il faudra une proposition en termes de thématique, en tout cas pour venir nourrir une future loi organique, et que de tout cela, on ne peut pas se passer mardi et qu'il fallait absolument aussi, au préalable, un travail d'information parlementaire et de cette Assemblée pour venir nourrir la réflexion collective.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Avant de passer la parole au président de l'exécutif, je tiens à remercier bien évidemment à nouveau Romain COLONNA et les membres de la commission pour l'ensemble de ces travaux et cette production.

Remercier aussi les personnes auditionnées, une fois de plus, et notamment les présidents, les institutionnels qui se sont prêtés au jeu de l'audition et aux témoignages surtout de leur vécu et de leur histoire.

Je tiens à vous préciser que nous sommes écoutés, que ce soit au Val d'Aoste, au Trentino et dans d'autres régions, que plusieurs régions d'Europe observent ce qui se passe en Corse. C'est très important de le préciser.

Hier matin, je vous appelais à une prise de hauteur. Je constate que nous avons eu des échanges d'une grande qualité et avec beaucoup de franchise aussi, notamment entre groupes nationalistes.

Je crois qu'il faut être courageux. Il faut être confiants, responsables surtout au regard de tout ce qui est en train de se passer et toujours en pensant à regarder aussi à ce qui se passe ailleurs.

J'évoquais tout à l'heure la notion d'*intesa* qui nous a été transmise, concept d'*intesa* transmis par le président KASWALDER du Trento.

Je rappelle en direction d'« Un soffiu novu » que le président KASWALDER est un président de droite et qu'il n'était pas forcément autonomiste, mais qu'il l'est devenu et que désormais, tout le monde est autonomiste. Mais qu'il y a aussi, et je le dis pour Jean-Christophe ANGELINI, aujourd'hui, dans ces régions autonomes, des gens de droite et des gens de

gauche, ils sont tous autonomistes. Personne ne veut revenir en arrière. Il y a différents courants, il y a différentes options sur le plan économique aussi. Mais quoi qu'il en soit, les choses se sont très, très bien passées et c'est important de le préciser.

Préciser également, mais nous en reparlerons mardi que la dimension économique est fondamentalement associée à la question institutionnelle. Et je connais l'appétence de Jean-Martin MONDOLONI pour les chiffres. L'an dernier, je vous avais donné satisfaction en vous présentant le rapport au mois de juillet sur le lien entre autonomie et performance économique. Là, vous nous demandez des indicateurs supplémentaires. J'espère que d'ici mardi, peut-être, on pourra vous en fournir. Mais si à chaque fois qu'on vous en fournit, vous ne croyez pas aux statistiques et à ce qu'on vous dit, c'est un peu désespérant aussi.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je suis insatiable, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je le comprends, mais je ne désespère pas, il faut que nous continuions pour essayer de vous convaincre que l'autonomie est aussi une voie salutaire du point de vue économique.

Voilà, je passe la parole au président de l'exécutif.

Encore merci, Monsieur le président de la commission, pour ce travail.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement, mais quand même, en ayant conscience du moment que nous vivons et de son importance par rapport à ce rapport et par rapport à notre débat, même s'il n'est pas sanctionné par un vote.

Moi, je considère que ce débat est extrêmement important pour notre institution, qu'il est extrêmement important pour la Corse et pour les Corses, et qu'il est extrêmement important dans le cadre du processus que nous conduisons avec l'État.

Je voudrais d'abord à remercier la présidente de l'Assemblée de Corse, la conférence de coordination qui a pris l'initiative de saisir la commission des compétences législatives, réglementaires et des évolutions statutaires.

Je voudrais bien sûr remercier le président Romain COLONNA, l'ensemble des commissaires et l'ensemble des personnels et agents de la Collectivité de Corse qui ont administrativement accompagné ces travaux.

Je le fais au-delà de la politesse protocolaire, avec une sincérité d'autant plus forte que je pense, sans flagornerie, que ce rapport va faire date dans l'histoire des rapports de notre institution. Il y a eu plusieurs rapports importants. Je me tourne vers Pierre GHIONGA, qui a travaillé à l'époque sur la coofficialité, je pense bien sûr au regretté Pierre CHAUBON et au rapport de la commission législative et réglementaire, je pense, ça a été cité par Jean-Félix ACQUAVIVA, à des résolutions ou des votes très importants, notamment celui sur la notion de Peuple corse en 1988, qui ont marqué l'histoire de cette institution. Et bien sûr, nous manquons du recul nécessaire, mais je suis persuadé que, par sa qualité, son objectivité et sa résonance avec l'importance du moment que nous vivons collectivement, je suis persuadé que ce rapport prendra place à côté des actes que je viens de citer.

Donc merci, pour ce travail. D'abord parce qu'il est un signe de vitalité démocratique de nos institutions. Ce n'est pas le Conseil exécutif qui a produit ce rapport, c'est l'Assemblée de Corse. C'est une commission de l'Assemblée de Corse. Et c'est un travail qui s'est déroulé sur plusieurs mois avec 10 journées ou demi-journées d'audition, 15 personnalités politiques ou administratives auditionnées et interrogées. J'ai eu la chance de participer à quelques-uns de ces moments à votre invitation, et je pense que celles et ceux qui ont fait le choix de participer, ça n'a pas été le cas de tout le monde, celles et ceux qui ont fait le choix de participer ont bien fait de le faire et sont sortis individuellement et collectivement mieux informés et mieux armés, y compris dans le respect des convictions de chacun, que ce qu'ils n'étaient entrés.

Donc, ce rapport est important pour notre institution. Est-il important dans le moment politique que nous vivons ? Moi, je réponds très sincèrement et très fortement que oui, et que ce moment de la présentation de votre rapport et du débat que cette présentation appelle, est un moment qui avait fondamentalement vocation à être distinct de la discussion générale qui nous attend mardi prochain.

Ce sont effectivement deux pièces d'une même œuvre collective, mais l'une ne peut pas remplacer l'autre.

Et pour que notre démarche politique d'ensemble, celle de l'identification d'un statut, celle d'un chemin constitutionnel pour aller vers ce statut et celle, enfin, d'une solution politique globale dans laquelle s'inscrit et la solution institutionnelle, et le chemin qui permet d'y parvenir, sans rien n'enfermer ni présumer de l'avenir, pour que cette réflexion globale en forme

d'escalier, nous conduisent à une réflexion sereine et éclairée, il y avait besoin de marches. Et une des marches essentielles de cet escalier, c'est bien que nous nous entendions sur ce qu'est l'autonomie et que nous puissions voir ensemble ce que son application a donné ailleurs.

Et je voudrais dire un instant que, même si je l'ai signé alors que d'autres n'ont pas souhaité le faire et que j'ai pris la responsabilité de le signer, le compte-rendu des réunions du 16 mars 2022 entre le ministre de l'Intérieur et les élus et forces vives de Corse, le moment de cette venue au lendemain de l'agression, assassinat d'Yvan COLONNA, au moment où la Corse est en proie à l'émotion, à la colère et à la révolte, ce moment fondateur du processus que nous vivons, dont nous verrons s'il est historique ou pas dans les semaines et dans les mois à venir, ce moment du 16 mars, lorsque Gérard DARMANIN vient, nous signons ensemble un document dans lequel nous disons que nous avons vocation à ouvrir, je cite, « *un processus à vocation historique de discussions entre l'État et la Corse, que le périmètre du processus couvrira l'ensemble des problématiques corses sans exclusive, parmi lesquelles figure l'évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie qui reste à préciser. Ce travail sera conduit à la lumière des statuts existants dans la Constitution en Méditerranée où le long de l'Arc atlantique, voire de propositions sui generis...* ». Et je rappelle également, pour répondre à Jean-Christophe ANGELINI qui insistait sur l'importance, et nous partageons toutes et tous, je crois, cette analyse, et nous l'avons déjà dit, qu'il est fondamental que dans la deuxième phase, si elle prospère, ce processus soit celui de toutes les forces vives et de tous les Corses.

« Le processus a également vocation à inclure l'ensemble des problématiques et notamment économiques, sociales, culturelles, linguistiques, ainsi que celle d'une évolution concrète concernant la langue, la culture et la reconnaissance du peuple corse ».

Voilà le spectre qui était ouvert et ce que demandait Gérard DARMANIN à ce moment-là et il le demandait au nom de l'État, c'est de préciser, c'est le terme, « ce qui est un statut d'autonomie pour vous ».

Menons ce travail à la lumière des statuts existants dans la Constitution : Nouvelle Calédonie, Polynésie, Saint-Martin, territoires ou régions d'outre-mer, en Méditerranée (les îles de Méditerranée notamment, mais pas seulement) ou le long de l'Arc atlantique, et nous l'avons ajouté après une longue discussion parce que nous souhaitons que soit incluse dans le périmètre du droit comparé, l'étude du statut d'autonomie des Açores.

Donc, ce cheminement-là, il était nécessaire. Et nous avons fait le choix ensemble, qu'il ne soit pas conduit dans un cadre technique par le Conseil

exécutif de Corse, par exemple, mais qu'il soit conduit par l'Assemblée de Corse, par sa commission.

Alors bien sûr que le président - Jean-Martin, je me tourne vers vous et je vous remercie d'être venu -, bien sûr que le président de la commission est nationaliste, mais ce qui était important, ce n'était pas de préjuger du point d'atterrissage des conclusions ou des propositions qui seraient tirées. Ce qui était important, c'est que nous soyons toutes et tous à égalité pour choisir les personnes à auditionner, pour choisir les questions que nous déciderions de leur poser et pour écouter ensemble les réponses qu'ils souhaitaient apporter. Ça, je crois que c'est quelque chose d'irremplaçable d'un point de vue de la logique de la construction démocratique.

Alors, très brièvement, mais vous n'en êtes pas surpris, je me suis et nous nous sommes bien sûr inspirés pour une large part de ce rapport dans le rapport qui vise à introduire le débat de mardi prochain, parce que ce débat, même s'il va au-delà du statut d'autonomie dans son périmètre et dans le temps, il a une condition nécessaire : que nous ayons défini ensemble ce dont nous parlons. Et ça, c'est la première chose.

Rapidement, la première vertu, ça a été dit, mais je veux y insister. La définition de l'autonomie. Le terme, et je m'adresse une fois encore avec beaucoup d'amitié à Jean-Martin MONDOLONI et au groupe « Un soffiu novu », le terme peut être effectivement polysémique, parce qu'il n'a pas la même portée, le même contenu selon les interlocuteurs qui l'emploient. Et je me rappelle très bien d'Édouard PHILIPPE, par exemple, me disant, lorsqu'il était Premier ministre « Mais que demandez-vous ? La Corse est déjà autonome, très largement autonome. Alors vous demandez un peu plus d'autonomie ? ».

Et pour dépasser le débat avec les gouvernements successifs, y compris lorsque je discutais par exemple dans le cas des régions de France, « plus d'autonomie » me disait-on ; je disais « non, ce n'est pas plus d'autonomie, c'est l'autonomie que nous voulons, parce que nous n'avons pas d'autonomie ».

Et le concept d'autonomie de plein droit et de plein exercice qui a été porté par la majorité territoriale notamment, et qui a été validé par les urnes. Ce n'est pas une façon de choisir dans les différentes modalités possibles d'autonomie. C'est une façon de rappeler que l'autonomie, la vraie, celle dont nous parlons, pas depuis hier, pas depuis avant-hier, depuis 1973 pour la Corse, c'est le transfert du pouvoir législatif. Et nous ne sommes pas les seuls à le dire et c'est le deuxième enseignement du rapport.

Lorsqu'on va partout en France, en Europe et dans le monde, tous les professeurs, à quelques réserves de doctrines près, mais surtout tous les

praticiens de la politique, tous les élus, tous les gouvernements savent que lorsqu'on parle d'autonomie, on parle de transfert du pouvoir législatif.

Les polynésiens que nous avons vus nous ont dit : l'autonomie est consacrée formellement, mais ce n'est pas une vraie autonomie, c'est une autonomie corsetée avec des lois de pays appelées comme les lois de pays de Nouvelle-Calédonie, mais qui sont soumises au contrôle du juge administratif, de nature réglementaire, avec une marge de manœuvre très faible de la part du pouvoir polynésien. Donc ce n'est pas l'autonomie.

Ceux de Saint-Martin, que nous avons vus, nous ont dit : mais on a reconnu l'autonomie qui est même garantie dans la Constitution formellement, mais ce n'est pas une autonomie. C'est un principe de libre administration, de décentralisation poussée et donc il y avait aussi un risque, et d'ailleurs que certains nationalistes, y compris dans nos rangs, disaient : attention, attention qu'on ne vous donne pas l'autonomie et qu'il n'y ait rien derrière.

Donc, aujourd'hui, nous avons posé de façon claire les choses en disant ce que l'autonomie n'est pas, nulle part, et ce qu'elle est toujours et partout.

Si demain votre groupe, Jean-Martin, décide, par exemple, comme vous l'avez fait, de rester sur la position que vous avez présentée publiquement et que nous respectons, c'est l'évidence, qui me semble être, mais nous approfondirons puisque nous n'avons pas eu pour l'instant accès aux documents. Nous demandons un pouvoir d'adaptation dans un certain nombre de matières ou même dans toutes les matières, ce sera une proposition d'évolution institutionnelle, mais ça ne sera pas une proposition d'autonomie. Ça ne sera pas une proposition d'autonomie. Vous direz : non, nous ne sommes pas pour l'autonomie. Nous sommes pour une décentralisation plus poussée.

Et nous, l'autonomie que nous mettons en débat et qu'il nous semble pouvoir être, y compris au bénéfice d'accords politiques antérieurs que nous avons construits et qui étaient aussi le reflet d'efforts partagés qui n'étaient pas consentis seulement pour une occasion électorale, mais qui participaient d'une analyse politique globale, il me semble que ce statut d'autonomie, avec un pouvoir législatif, avec un certain nombre de fondamentaux sur lesquels nous reviendrons, semble être une base de travail qui doit permettre à mon sens de réunir non seulement l'ensemble des nationalistes, mais très au-delà, parce que, comme beaucoup l'ont dit, cette vision de l'autonomie aujourd'hui, je crois qu'elle est partagée d'ores et déjà, peut-être dans vos rangs d'élus, en tout cas dans vos rangs de sympathisants et d'électrices et d'électeurs.

Je suis sûr, Jean-Martin, qu'il y a des gens de la famille libérale, de la sensibilité de Pierre GHIONGA qui disent « oui, nous ne sommes pas nationalistes, mais une autonomie avec le pouvoir législatif, avec la reconnaissance du peuple corse, avec le statut de coofficialité de la langue et avec une mise en perspective dans 15 ou 20 ans pour dire le peuple corse, de toute façon, il choisira parce que le peuple a toujours raison », je suis sûr que cette vision-là, elle est extrêmement majoritaire en Corse aujourd'hui et qu'elle va au-delà du camp nationaliste.

Et la question qui se pose à nous, c'est entre aujourd'hui et le 14 juillet, parce qu'on nous a annoncé une perspective d'ouverture de discussions au 14 juillet, est-ce que nous sommes capables de mettre en forme cette proposition-là, y compris en intégrant nos différences et en laissant de côté un certain nombre de difficultés qui ne seront pas traitées d'ici-là ?

Premièrement, définition de l'autonomie.

Deuxièmement, vous l'avez dit, les auditions politiques, Jean-Martin, on ne peut pas tout comparer, bien sûr, mais il y a quand même des traits communs qui sont très forts.

La Présidente y a insisté, y compris pour répondre à Jean-Christophe ANGELINI. Là où des dizaines de millions d'Européens vivent paisiblement, sereinement et heureux un statut d'autonomie, il y a des indépendantistes qui continuent à se battre pour l'indépendance de leur territoire, il y a des libéraux, il y a des gens de gauche, il y a des démocrates sociaux, il y a des coalitions gouvernementales qui se font, qui se défont, qui se recomposent. C'est la vie, c'est la vie de la démocratie.

Par contre, ce qu'ils nous ont tous dit, et ça c'est important, c'est que ça marche et que ça marche bien, que ça marche bien au plan politique, et ça c'était aussi une inquiétude qui était la vôtre, légitime, et qui est partagée, de dire « mais au plan économique, est-ce que ça fonctionne ? ». Alors, il y avait eu l'étude et le rapport de la présidente « Entre autonomia è benistà », présentation, critique méthodologique : oui, mais d'où partons, etc. Je l'entends, mais à un moment donné, personne ne peut donner la garantie d'où sera la Corse dans 15 ans. C'est en cela aussi que l'autonomie, elle est un pari collectif : la capacité à croire en nous, à construire ce pays, à faire ce que les autres ont fait.

Les kanaks nous ont expliqués, eux qui ont été privés de l'accès à l'enseignement, à la culture, à la terre, aux livres pendant des siècles, qui ont été traités comme des parias par le fait colonial, ils nous ont expliqué qu'ils se sont formés, qu'ils se sont formés à la légistique, qu'ils se sont formés à l'apprentissage, qu'ils ont dépassé, alors que le droit du travail n'existait pas chez

eux, qu'ils ont sont allés au-delà de la protection du droit du travail national, là où il n'y avait rien. Nous sommes frères de ce peuple, vous le savez. Pourquoi on ne serait pas capable de faire comme eux ? Nous qui avons une ressource humaine extraordinaire, qui avons ici et ailleurs dans la diaspora des milliers de personnes qui sont prêtes à se mettre au service d'un projet collectif. Et vous nous le demandiez souvent.

Je dirais que ce rapport, son troisième mérite, il réconcilie l'idéal et le quotidien, j'allais dire la bandera et le frigidaire ; le politique, l'économique et le social.

On nous l'a dit en permanence, y compris un candidat aux élections présidentielles, « ce n'est pas l'autonomie qui va remplir le frigidaire ». Nous, on est nationalistes, on n'a pas envie que les gens qui vivent en Corse et notre peuple aient des frigidaires vides.

Est-ce que vous croyez que l'autonomie, elle va nous rapprocher de l'autonomie alimentaire ou nous en éloigner ?

L'autonomie va nous rapprocher de l'autonomie énergétique ou nous en éloigner ?

L'autonomie va nous rapprocher d'un système de production fort et vigoureux qui crée de la richesse ou nous en éloigner ?

L'autonomie, elle va nous rapprocher d'un système de justice sociale et de solidarité ou nous en éloigner ?

Ce sont celles-là les questions. Moi, fondamentalement, je pense qu'elle va nous rapprocher de tout cela. Et ce que nous ont dit tous ceux que nous avons auditionné nous permet de le penser.

Un dernier mot et je termine. J'avais beaucoup d'autres points, mais on approfondira.

C'est un processus complexe partout, mais réalisable et réalisé, dès lors qu'on s'en donne les moyens et le temps, avec une ingénierie, avec une relation qui passe de la conflictualité à une relation de respect réciproque et de dialogue avec l'État. Et puis nous cochons toutes les cases, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, on coche toutes les cases.

On a une histoire où on a été un État.

On est le peuple qui a produit la première Constitution écrite.

Vous nous dites, « c'est votre roman national », mais c'est aussi la réalité de notre histoire. C'est une chance. Ça fait partie de ce que nous sommes collectivement. Mais alors, si vous ne voulez pas regarder vers l'histoire, regardons le présent et l'avenir.

Nous sommes une île. Le fait insulaire, il est incontestable. La corrélation entre le fait insulaire et l'autonomie, partout en Europe, elle est incontestable.

Donc, de quoi avons-nous peur ? Et c'est ce que nous disait le président, « non abbiate paura ».

Moi, je pense qu'aujourd'hui, il faut avoir ce discours, qui est à la fois un discours d'ambition très haute, parce que nous avons tous les moyens d'être ambitieux pour notre pays, de confiance en nous, de conscience de la difficulté et de cheminement pédagogique, y compris dans les réponses les plus pragmatiques.

La subsidiarité interne, vous y êtes passé rapidement. Personne dans nos interlocuteurs n'a opposé le statut d'autonomie et une vie démocratique locale forte. Chacun de nos interlocuteurs a dit que le territoire autonome s'était organisé pour que les provinces, les régions, les communes, les cantons, selon l'organisation administrative, aient leur propre champ de compétences préservés en vertu du principe de subsidiarité interne, avec les moyens humains et les moyens financiers pour les exercer.

Donc vous disiez, et je termine, m'adressant à vous principalement parce que je sais que de l'autre côté, sur la vision globale, nous partageons l'essentiel.

Je me tourne vers vous, non pas pour vous convaincre d'ici mardi. Mais autant je ne relativise pas mardi, autant je n'en fais pas le point d'atterrissage définitif.

Bien sûr que, quel que soit le résultat de mardi, il y aura encore beaucoup, beaucoup de travail et de chemin à faire. Mais il va falloir faire vite aussi, mais dans un temps que nous pouvons respecter.

Mais me tournant vers vous, vous disiez :

Qu'est-ce qu'il se passe ailleurs ? Nous l'avons montré.

Est-ce que ça marche ailleurs ? Nous l'avons montré.

Est-ce que nous remplissons les conditions pour faire, nous, la même chose ? Nous l'avons montré.

Est-ce que nous sommes prêts à construire une démarche qui soit également sécurisée d'un point de vue politique, juridique, économique, social ? Nous l'avons démontré.

Et nous allons également, à l'appui de cette revendication institutionnelle, proposer un chemin qui soit celui de la paix et un chemin constitutionnel que la France a déjà emprunté, parce que l'autonomie existe déjà. Et ça sera sans doute effectivement une autonomie sui generis, c'est-à-dire une autonomie originale, parce que la Corse n'est pas la Nouvelle-Calédonie, parce que la Corse n'est pas la Polynésie, parce que la Corse n'est pas Saint-Martin, parce que la Corse n'est pas non plus la Sardaigne, ou la Sicile, ou les Açores. Mais il y a un certain nombre de points communs et de traits communs qui font que nous pouvons inventer et réussir notre propre chemin vers l'émancipation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque, emu compiu issu dibattitu nant' à u raportu versu l'autunumia.

A ringrazià vi à tutti per a qualità d'issi dibattiti.

Dunque emu da piantà sta matinata avà. Simu à l'ora spagnola, vene à manghjà nurmamente à 2 ore è mezu u dopu meziornu...

Ripiglieremu à 3 ore è mezu, ùn emu micca a scelta.

Ci hè un antru raportu è quattru muzione è pò dopu, ci serà a cummissione. Sè vo aviete una sessione nurmale, seriamu stati sine à 9 ore sta sera di tutta manera. Eccu.

Andate à manghjà è rivenite dopu.

À ringrazià vi.

La séance est suspendue à 14 h 18 et reprise à 16 h 41.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais demander au groupe « Fà Populu » de reprendre ses places.

Bien, compte tenu de l'heure tardive et également de l'absence de certains conseillers, à la demande de la présidente de la CDENATE, son rapport sera examiné à la fin du mois prochain. Donc, ça sera à la session prochaine. Tout le monde aura le temps de bien le relire d'ici là.

Donc, ce que je vous propose, c'est que nous passions tout de suite à l'examen des motions avec, comme décidé par la commission permanente, trois motions à l'ordre du jour.

La première motion concerne le soutien aux taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse en général. Elle est proposée par « Core in fronte » et ce sera Marie-Claude Branca qui va la présenter.

Avete a parolla.

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2023/E3/013 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Marie-Claude BRANCA du groupe « Core in Fronte » : Soutien aux taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò Presidenti di l'eseutivu, Madama a Presidenti di l'Assemblea, cari collegghi,

V'aghju da prisintà a muzioni di sustegnu à i taxi, trasportatori, affittadori di vitturi di Figari è di tutta a Corsica.

Innanzi, voddu salutà i prufiziunali chì sò vinuti à stà à senta a prisintazioni di issa muzioni.

Ramintemu chì a Cullitività di Corsica hè pruprietaria di l'aerupurtu di Figari è ch'idda t'hà a cumpitenza pà accuncià, intratena, gistiscia l'aerupurtu.

Ramintemu dinò chì dopu à cunvenzioni signata trà a Cullitività di Corsica è a camara di cummerciu, tocca à a CCI di metta à a disposizioni di tutti, i mezi nicissarii pà a so attività in tutale sicurezza è i parcheghji facini parti d'issu dispusitivu.

Sapemu chì tutti i prufessiunali di i trasporti è di lucazioni di vitturi di Figari è di Corsica partecipoghjani à l'ecunomia di a Corsica.

Sapemu chì sti prufessiunali ani l'ublicazioni di pagà cutisazioni è carichi pà pudè praticà a so attività.

Ci avidimu dapoi à qualchì tempi chì si sviluppani pratici cummirciali senza statuti, nè reguli, nè ubligazioni, nè carichi chì mettini in priculu l'attività di i prufessiunali di u rughjonu.

Ramintemu chì l'Assemblea di Corsica hà vutatu l'esistenza di u populu corsu chì hè una cummunità storica è culturali cumposta da Corsi d'urighjini è Corsi d'adduzioni, com'è attori priuritarii di u so sviluppu economicu è suciali.

Ramintemu l'impurtanza di u dibattitu attuali trà a Cullitività di Corsica è u governu francesu chì porta frà l'altru annant'à i cumpitenzi è

l'autunumia chì cuntribuiscia à addattà l'ecunomia cumplittamenti à l'uppostu di a dipendenza è di l'assenza di reguli.

Hè pà tutti issi raghjoni, chì l'Assemblea di Corsica porta u so sustegnu à tutti i taxi, trasportatori è affittadori di vitturi. Chì l'Assemblea di Corsica s'impegna à luttà contr'à i risichi di una srigulazioni di i sittori prufessiunali ecunomici tocchi da issi pratici chì no avemu discrittu innanzi. Chì l'Assemblea di Corsica chjama tutti l'istituzioni è urganisimi cuncirnati à piddà subbitu subbitu, tutti l'iniziativi pà falla finita incù sti pratici paracummirciali.

Chì l'assemblea di Corsica dà mandatu à u Presidenti di u cunsigliu esecutivu di Corsica pà metta in opara tutti i dimarchji utili à a rialisazioni di st'ughjittivi.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla, unu contru, unu à prò ? Avete a parolla Jean-Jacques Lucchini pè « Fà populu ».

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Ça va être bien sûr « pour ».

Juste vous préciser que nous avons rencontré il y a trois semaines à Figari, avec les représentants de « Core in Fronte », les artisans taxis et loueurs de voitures qui exercent sur le territoire du Sud Corse et plus particulièrement sur le l'aéroport de Figari.

Ils nous ont fait part, lors des échanges, leurs difficultés face aux loueurs et taxis non identifiés qui occupent actuellement la zone aéroportuaire. Ils nous ont aussi sollicités pour demander à la CCI qui est gestionnaire de la zone aéroportuaire, d'empêcher le stationnement sauvage de ces véhicules par la mise en place de glissières ou de barrières. Donc, c'était pour leur dire aussi que la demande a été faite.

Ils souhaiteraient aussi et surtout que l'État effectue par le biais de la police de l'air et des frontières, des contrôles fréquents sur ces véhicules tampon qui servent souvent aux transports de passagers.

Ils ont aussi beaucoup d'espoir, ce qui est ressorti des discussions, dans les négociations sur le futur statut d'autonomie qui pourrait protéger leur profession de la venue de taxis de l'extérieur pendant la courte période estivale.

Donc, notre groupe demande à se joindre à cette motion pour soutenir cette profession, ces professions, puisqu'il y a aussi des loueurs de voitures qui sont aujourd'hui en danger.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Marie-Claude, avete a parolla.

Mme Marie-Claude BRANCA

Aghju sminticatu di pricisà chì com'ellu hà dittu Jean-Jacques, « Fà populu » è u gruppu « Avanzemu » si sò associati à a muzioni.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

« Avanzemu » vole parlà. U so Presidente, avete a parolla.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Vi ringraziu, cara Presidente.

Cari tutti, très vite, la motion proposée par Marie-Claude et son groupe et à laquelle nous nous associons, elle est fondamentale à plus d'un titre. Il faut savoir que l'extrême-sud que l'on connaît bien et la Corse en général donnent aujourd'hui lieu à un certain nombre de dérives qu'il est important de verbaliser, ce auquel il faut qu'on mette des mots politiquement et bien sûr, auxquels on doit commencer à apporter des réponses dans le cadre des débats de l'Assemblée à droit constant et ensuite, ça a été dit, dans le cadre de la révision constitutionnelle et de l'évolution politique à laquelle on travaille.

De quels maux parle-t-on ? Aujourd'hui, il y a une économie parallèle qui n'est pas une économie souterraine. Elle est souterraine au sens des flux qu'elle génère et qui échappent, dirons-nous, à l'économie légale, mais au contraire de l'économie dite et « du Black », elle est organisée de manière industrielle, massive au vu et au su de tous les autres acteurs.

C'était historiquement le cas lorsque les premières résidences secondaires étaient louées. Ça a continué avec un certain nombre d'autres services, (conciergeries, locations, ingénieries, prestations de toute nature), etc.

On a aujourd'hui le phénomène des véhicules et des taxis qui viennent concurrencer frontalement les professionnels du secteur et leur organisation ancienne et par contamination, ça touche des métiers, des fonctions dont on pensait qu'ils seraient préservés de par l'antériorité des acteurs et, dirons-nous, l'ancrage des activités économiques elles-mêmes. Donc, il est temps que nous mettions collectivement, je le redis, des mots clairs et que nous apportions des réponses.

C'est d'autant plus prégnant sur l'aéroport de Figari que l'on connaît parfaitement que les loueurs de voiture, certains sont ici présents et je les salue, les chauffeurs de taxi présents également et nous les saluons tout autant, évoluent dans des conditions qui sont économiquement difficiles, il ne faut pas s'y tromper. Quand on parle de l'extrême-sud, on parle souvent à tort de l'Eldorado. Mais pour quelques semaines d'activité économique dense, s'écoulent des mois en dents de scie, voire de disette, mais durant lesquelles l'activité n'est pas abandonnée pour autant, tant elle revêt un caractère de service public de proximité et dirons-nous d'action sociale.

Donc, pour toutes ces raisons et j'en aurai fini, nous allons soutenir la motion à laquelle, bien sûr, nous acceptons volontiers de nous associer en espérant que notre Collectivité sera prendre les mesures adaptées en écho à ses attentes et à ses préoccupations.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Georges Mela.

Normalement, c'est un pour, un contre. Je suppose que c'est 4 « pour » ?

M. Georges MELA

Madame la Présidente, vous avez bien anticipé.

Je voulais préciser donc que le groupe « Un soffiu novu » allait voter cette motion. Elle a du bien-fondé parce que même en étant personnellement un libéral, je ne peux que m'opposer personnellement à ce principe d'activité et de commerce qui pénalise de façon importante l'activité économique locale,

puisqu'il s'agit des taxis de Figari et qui, comme cela vient d'être dit, malgré ce que l'on peut imaginer au niveau activité économique de l'extrême-sud qui est loin d'être l'Eldorado, beaucoup d'activités sont souvent pénalisées par des activités parasites qui viennent sur notre territoire à des moments particuliers où il est bon et sain que ce soit ceux qui y vivent qui véritablement tirent les marrons du feu. Pardonnez-moi cette expression.

Le groupe va voter pour cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je me tourne vers l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Évidemment, nous allons soutenir cette motion. Je disais à l'heure aux représentants des différentes professions concernées qui sont présents aujourd'hui que l'exécutif n'a pas pu les recevoir aujourd'hui car nous étions tous et toutes, les uns les autres, dans des contraintes indépensables. Mais nous nous étions entretenus en amont, et avec le groupe initialement porteur de la motion, et avec l'ensemble des membres de groupes majoritaires. C'est évident que nous allons soutenir.

Je crois que ces professions, comme les autres, sont confrontées à des phénomènes multiples mais qui tous convergent pour les mettre en difficulté. Donc, on voit bien qu'on peut à la fois avoir une fréquentation estivale importante et des retombées économiques insuffisantes pour les acteurs locaux. Là comme ailleurs, on retrouve du para commercialisme et des activités parasites qu'il faut sanctionner, je le dis clairement. Je crois que c'est aussi une attente et une demande. On ne peut pas demander à des acteurs d'un secteur de respecter un certain nombre de règles, de se déclarer, de payer un certain nombre de patentes, de taxes, de frais et puis les laisser se débrouiller seuls avec de la concurrence déloyale.

Donc, les pouvoirs qui ont la compétence régaliennne, doivent à mon avis intervenir sans faiblesse. Ça, c'est la première chose.

Et puis la deuxième chose, c'est qu'il y a aussi des pratiques nouvelles. Alors, il y en a certaines qui sont parallèles, non illicites et qui font de la concurrence. Je pense par exemple au prêt de voitures entre particuliers et le prêt gracieux de voitures entre particuliers comme il peut y avoir désormais le prêt de maisons et puis aussi des applications, l'ubérisation des déplacements, on en parlait tout à l'heure avec les concernés, ou des applications nouvelles qui

permettent là aussi à des particuliers de louer leurs véhicules et de les louer de façon totalement illégale en faisant de la concurrence déloyale.

Donc, je crois qu'il faut qu'on prenne bien la mesure du problème, qu'on fasse entendre aujourd'hui notre solidarité avec les acteurs du secteur concerné, qu'ils soient à Figari ou qu'ils soient bien sûr ailleurs en Corse et puis que notre institution s'engage aux côtés de la CCI, sollicite et interpelle également l'État pour que des réponses rapides, fortes et convergentes soient mises en œuvre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, nous apportons tout notre soutien à la motion.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour cette motion ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Merci.

La deuxième motion va être présentée également par « Core in fronte » Front ». Serena Battistini va la présenter. Elle concerne la divagation animale. Vous savez, la parole.

Motion N° 2023/E3/012 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Serena BATTISTINI du groupe « Core in Fronte » : Pour la reconnaissance des victimes de la divagation animale

Mme Serena BATTISTINI

Merci.

30 000, c'est le nombre d'animaux en divagation dans l'île, dont la moitié sont considérés comme ensauvagés.

Des dizaines d'incidents sont relayés par la presse chaque année. Ce constat est le résultat d'une société malade. Les intérêts financiers de quelques-uns nuisent depuis trop longtemps à l'intérêt général. Notre patrimoine architectural est détruit, la faune et la flore sont perturbés. Des dégâts matériels réguliers sont constatés, notamment avec les chemins de fer de la Corse. Les

bovins divagants non identifiés sont en souffrance, malnutris, malades, ils sont tous porteurs de la tuberculose et plus grave encore, le nombre de victimes est croissant et nous sommes tous potentiellement en danger.

Aujourd'hui, à travers cette motion, nous souhaitons que l'Assemblée de Corse reconnaisse les victimes des bovins en divagation non identifiés et apporte son soutien à toutes les victimes et les familles concernées.

Pourquoi ? D'abord parce que nous sommes un peuple et que nous devons être solidaires des plus fragiles. Ensuite, parce que soutenir les victimes c'est reconnaître le problème des vaches en divagation, prendre ses responsabilités et les assumer. Enfin, c'est apporter une solution à la double peine que subissent les victimes, physiques et financières.

Dans le droit, un bovin est un animal d'élevage. Il a donc un propriétaire responsable en cas d'accident. Un piéton victime d'un accident avec un bovin en divagation n'est pas couvert par le système assurantiel.

C'est pourquoi l'Assemblée de Corse demande la reconnaissance des victimes de bovins ensauvagés en divagation auprès de l'État. Cette reconnaissance permettra aux victimes d'être indemnisées par les assurances.

Afin de lutter contre ce fléau que représentent les vaches sur nos routes, l'Assemblée de Corse rappelle aux maires la nécessité d'appliquer le code rural et à l'État, sa responsabilité en matière de sécurité publique.

Pour accompagner les maires dans l'exercice difficile de leurs responsabilités, l'Assemblée de Corse demande à ce que la Collectivité de Corse étudie la possibilité d'inscrire au guide des aides du comité de massif un accompagnement aux communes et communautés de communes pour le traitement des animaux ensauvagés.

Il est important également de dénombrer les victimes. C'est pourquoi l'Assemblée de Corse demande aux hôpitaux et aux SIS 2A et aux SIS 2B d'identifier, de comptabiliser les victimes dès leur prise en charge.

Ces données viendront alimenter le travail de recensement de l'association « Cambià avà », qui vient en aide aux victimes dont on salue le travail et sa présidente Marilyn Taddei, en espérant que cette motion qui a été très difficile à porter aujourd'hui jusqu'ici, permette d'alléger la peine des victimes qu'elle ouvre un espoir pour construire notre pays sur les bases d'une société saine et solidaire.

Merci.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ramentu chì ghjè una muzione chì ghjera dighjà vinuta davant' à l' Assemblea, davant' à a cummissione è po dopu, hè riturnata in cummissione. Hè stata travagliata da parechje persone. Ma avete purtatu sta muzione à u filu di e settimane è oghje, avemu una versione chì ghjè assai più ricca di sicuru. Vi ringraziamu assai per a vostra pazienza d'una parte è po dinò per avè tenutu u filu.

Avà, a parolla hè à chì a dumanda. Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Duie parole.

Idem, on s'associe à la motion, au vote. On a été sensibilisés bien sûr p « Cambià Avà », dont on salue la présidente et l'ensemble des membres, bien sûr par des cas nombreux, individuels ou plus collectifs qui nous ont été rapportés et bien sûr, par le caractère historique de ce dossier, dirons-nous, qui a exposé et malheureusement brisé trop de vies en Corse ces dernières années.

Donc, je ne serai pas plus long. On s'y associe et on verra ensemble dans quel pas de temps et selon quelles modalités on pourra traiter le sujet, mais sur le principe de la motion, dix fois favorables. Merci.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hyacinthe Vanni.

M. Hyacinthe VANNI

Ghjustu pè ringrazià ben intesu u presidente di l'ODARC è tutti quelli chì anu participatu à quista muzione. Possi esse vutata tutti in seme.

Veramente una primura maiò chè di truvà veramente soluzione à stu prublemu chì ghjè un prublemu chì pò tuccà à tuttu u mondu, ancu quandu no reintrimu noi a notte. Mi hè accaduta, dunque possu parlà ne tranquillamente. Mà aldilà, ci pò esse u materiale, ci sò veramente a ghjente chì sò stati feriti è d'altri ancu chì sò stati morti.

Dunque ghjera impurtente è tornu una volta à ringrazià à tuttu u mondu d'avè travagliatu è d'essesi messu in giru à una tola pè truvà ste suluzione chè sta muzione possi veramente caminà è ch'ella riveschi cù

veramente l'attenzione è a primura di u presidente di l'ODARC è di tutti l'altri. Oghje pudiamu vutà, ghjè un primu passu. Òn pudemu micca rigulà tuttu à tempu, mà ghjè veramente qualcosa d'impurtente. Vogliu ringrazià à tutti quelli chì si sò impegnati pè ghjunghje si oghje à avanzà. A sapemu, ùn ci si simu ancu completamente, ma pensu chì ghjè dighjà un bellu passu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumande ? No. Mi girgu versu l'esecutivu.

Ghjè u presidente di l'ODARC chì hà da dì qualchì parolle.

M. Dominique LIVRELLI

En émettant un avis favorable à cette motion, à partir du moment où on a travaillé sur cette motion. On a déjà commencé à travailler dans le cadre réglementaire au niveau des indemnités. On a demandé au comité de massif de mettre en place cette mesure, d'inscrire cette mesure au guide des aides, en sachant très bien que nous aussi, au niveau de l'ODARC, on travaille à essayer de régler ce problème, d'autant plus que nous avons fait déjà une série de réunions avec les associations des maires, l'État, pour sortir de cette impasse.

Avis favorable.

M. le Président Gilles SIMEONI

Un complementu. Tengu à salutà dinù l'impegnu di Serena Battestini di issu cartulare.

Hè vera chì a muzione hà cambiatu. Emu travagliatu assai. A primura di l'esecutivu era di risponde di manera favurevule à un'attesa forte, à una dumanda forte, ma di circà à fà la di manera utule è efficace.

Pensu chè l'equilibru induve simu ghjunti oghje permette d'esse sudisfati. Ci sarà l'impegnu di u cumitatu di massiciu, ci sarà u travagliu incù i merri è ci sarà, sò ch'ellu hè qualcosa d'impurtante pè e vittime aggruppate indè un associu induve cunniscimu a presidente è a più parte di i membri i cunniscimu bè, è i salutemu. Ciò ch'elle aspettanu dinù ghjè un rinforzu di a presa in carica dopu à esse statu inticciatu, minatu da un vaccinu.

U prublema, u vogliu ramintà, hè chì nuralmente a lege glubale ùn hè micca fatta pè una situazione cum'è a Corsica. In Francia, di modu generale, quandu un animale ùn hè micca identificatu, ùn pò esse ch'un animale salvaticu

è dunque, e vittime ponu andà davanti à u fondu di rimbursamente di e vittime è ghjè più faciule.

Oghje, in Corsica, ùn hè micca tutt' à fattu a listessa situazione è tocca à e vittime à fà a prova è ghjè una prova difficiule assai.

Dunque, unu di i nostri travagli hè ghjuridichi è sarà di fà ch'ellu sia allargatu u dirittu d'andà davant' à u fondu di garanzia pè garantisce ghjustamente una indennisazione ghjusta di tutte e vittime è quessa, ci avemu da travaglià à parte dinù di issa muzione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Pudemu passà à u votu. Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

A muzione hè ADUTTATA à l'unanimità.

À ringrazià vi.

L'ultima muzione, l'aghju da prinsintà eiu.

Motion N° 2023/E3/015 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Prise en compte de la frontière maritime et voix de la Corse dans la mise en œuvre du traité du Quirinal entre la France et l'Italie

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est une motion qui concerne le traité du Quirinal qui est un accord de coopération bilatérale entre la France et l'Italie.

C'est un traité qui a été signé le 26 novembre 2021 entre la France et l'Italie, entre le Président Macron et le Premier ministre Draghi.

Pour donner un peu d'informations sur ce traité, à l'instar du traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle que l'on connaît en général un peu plus, c'est un traité qui vise vraiment à renforcer les liens entre la France et l'Italie et sur le plan diplomatique, c'est un traité qui permet à un moment donné d'encapsuler, comme on le dit en termes diplomatiques, d'encapsuler un certain nombre d'actions, de priorités, de programmes et d'encourager des financements aussi

qui sont à déployer à travers des coopérations qui sont à l'échelle des états membres, mais aussi des régions concernées.

De manière assez surprenante dans ce traité du Quirinal, ne figurent pas les îles. Donc pour la France, il n'y a qu'une qui est concernée, c'est la Corse. Pour l'Italie, il y a la Sardaigne et la Sicile bien sûr. Quelle fut notre surprise bien évidemment de découvrir que la dimension insulaire ne figurait pas, notamment dans la partie relative à la coopération maritime. Il n'y a que la coopération terrestre, finalement, qui est reconnue. Cela, évidemment, a suscité notre stupeur et également notre interrogation.

J'ai écrit pour ma part à la ministre des Affaires européennes et des affaires étrangères, Madame Colonna. Par ailleurs, le député Castellani est intervenu à l'Assemblée nationale. On a convenu que, effectivement les n'y étaient pas, mais que nous pourrions à un moment donné quand même émarger sur des programmes de coopération, sauf que bien évidemment, on peut déjà, sans le traité, coopérer puisque nous le faisons dans le cadre du programme Marittimo par exemple, bien sûr. Mais néanmoins, il est très préjudiciable pour les relations que nous avons avec la Ligurie, que nous avons avec la Toscane, que nous avons avec la Sardaigne et plus globalement avec l'ensemble de l'Italie au regard aussi, non seulement de notre place géographique, mais aussi de notre histoire commune. Il est impensable qu'un traité de ce type occulte complètement les territoires insulaires et le rôle qu'ils peuvent jouer sur le plan diplomatique.

Alors si je veux être un peu provocatrice, je dirai que peut-être ils ont considéré que nous étions déjà indépendants, mais je ne le pense pas du tout, que nos frontières ne sont pas celles de la France, et bien évidemment c'est surtout nous exclure réellement d'une perspective d'une destinée méditerranéenne. Et ça, c'est très préjudiciable.

Donc, dans le contexte dans lequel nous sommes, que nous avons encore évoqué tout à l'heure, ce matin, de discussions avec l'État relativement aux évolutions institutionnelles en Corse, il est important de rappeler ces dimensions européennes. Cette dimension méditerranéenne en particulier et surtout l'importance de la Corse dans la coopération transfrontalière entre la France et l'Italie.

Je rappelle même que le paradoxe est que nous sommes autorité de gestion, je me tourne vers l'exécutif, nous sommes autorité de gestion pour le programme « Marittimo », autorité de gestion nationale. Ce n'est pas la région sud, c'est la Corse.

Je souhaite, vous l'avez compris, que dans ce contexte-là, que nous réaffirmions notre volonté, alors non pas de modifier le traité puisque le traité a été signé, mais de pouvoir participer au comité stratégique de coopération qui est prévu à l'article 10 de ce traité qui a été mis en place pour assurer la dynamique et la vie de la coopération.

Et par ailleurs, je vous propose aussi dans cette motion d'organiser à cet effet un séminaire qui pourrait impliquer des élus et des citoyens sur la contribution de la Corse au traité entre la France et l'Italie.

Ça me paraît être une idée diplomatiquement intéressante pour faire participer le maximum deux mondes à cette perspective.

Merci beaucoup.

Qui souhaite intervenir ? Pierre Ghionga pour « Un soffiu novu ».

M. Pierre GHIONGA

Présidente, évidemment, va voter pour votre motion.

Par intérêt personnel, j'ai quelques interrogations. Est-ce que la délimitation des espaces maritimes qui n'a jamais été faite depuis la libération entre la Corse et l'Italie, dans le canal de Corse, a été faite ? Première question.

Deuxième question, en cas de pollution de la côte est de la Corse, c'est normalement dans l'accord France-Italie, l'Italie qui intervient en premier. Est-ce que ça a été reconduit ou non ? C'est important ça, à partir du moment où on parle d'autonomie, peut-être qu'on nous a demandé une autonomie de moyens de dépollution, si ce n'est pas marqué dans le protocole avec l'Italie ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors je ne saurai répondre techniquement, mais les questions sont tout à fait pertinentes, à vos questions, mais bien évidemment, on va se renseigner. Peut-être que l'exécutif peut nous aider dans la réponse.

Par contre, ce qui est sûr aujourd'hui, au moment où on se parle, c'est que la coopération maritime n'est pas prévue dans le traité franco-italien. Voilà, ce qui est quand même très paradoxal.

M. Pierre GHIONGA

Peut-être parce qu'il y a le ce problème de partage, c'est possible.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Peut-être. C'est peut-être une raison.

Monsieur Panzani.

M. Jean-Paul PANZANI

Madame la Présidente, merci.

Pour le groupe « Fà populu » la motion que vous présentez, je veux renforcer vos propos.

Elle a un sens politique, démocratique, institutionnelle, économique, profond, à travers ce que vous avez rappelé sur les liens qui se tissent entre dans cette Méditerranée, entre la Corse, l'Italie et d'autres pays méditerranéens.

Puis je crois que le contexte se prête effectivement à ce qu'il y ait une expression de l'Assemblée sur un sujet aussi sensible parce que votre motion rappelle déjà les démarches qui ont été engagées, les démarches qui ont été engagées par notre Collectivité pour renforcer notre coopération. Et même si ce traité bilatéral apporte quelque chose d'important au sens diplomatique, en même temps, il y a des absences cruelles que vous avez soulignées et sur lesquelles, effectivement, il faut se pencher. Et je crois que c'est bien que ce soit la Collectivité de Corse qui le signale et qui se penche là-dessus.

Je crois également que les planètes sont alignées parce qu'on est dans un statut qui se précise, on est dans une évolution institutionnelle qui se précise. La collectivité au cours de ces dernières années a pris des positions importantes confiant au Président de l'exécutif des responsabilités sur les traités avec la Sardaigne, sur les liaisons avec l'Italie. Donc, en ce sens, cette motion a un aspect très important dans ce contexte.

Evidemment, le groupe « Fà populu » la soutient. Et puis je crois que vous l'avez dit, ça dépasse le traité bilatéral, également la Toscane, on y touche les liaisons Corse-Sardaigne, tout se retrouve dans ces débats.

La proposition que vous faites aussi d'ouvrir un espace de dialogue en associant les citoyens me paraît un élément fort pour faire vivre la démocratie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

S'il y a d'autres interventions ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Je suis un peu comme Pierre Ghionga, il y a une interrogation, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, je pense qu'il n'y a pas d'équivoque sur votre position, on va soutenir cette motion sans aucune réserve.

Simplement, est-ce que la Sardaigne, vous avez évoqué tout à l'heure les îles, donc Sardaigne, Sicile, sans compter l'archipel toscan et notamment Lampedusa et les îles vers la Tunisie. Est-ce que toutes ces îles-là aujourd'hui sous le traité de Quirinal ? Est-ce que les îles italiennes sont aussi exclues du traité ? Si elles sont exclues, je pense qu'il faudrait peut-être imaginer par solidarité méditerranéenne, inclure aussi dans notre demande, bien sûr la nôtre qui est légitime, mais aussi regarder vers ces villes en disant « on veut aussi qu'elles soient » parce que c'est notre destin, je n'ai pas besoin de rappeler au Président les propos du Président Macron, en février, qui disait « un destin méditerranéen pour la Corse », je pense que notre destin est aussi avec tous ces gens-là, autour de nous. Ça dépasse les pointillés qu'évoquait Pierre Ghionga, moi je ne vois pas trop de pointillés sur la mer, je pense que la mer, c'est une route.

Donc, il peut être intéressant d'y intégrer la solidarité avec ces îles qui ont besoin aussi de travailler avec nous dans ce traité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, côté italien, évidemment, aucune mention de l'insularité dans le traité, bien évidemment. Donc, c'est toute la partie insulaire et maritime qui en est exclue à ceci près, qu'évidemment, les Italiens eux-mêmes ont protesté. Mais les Sardes, désormais, sont protégés quand même par leur constitution et les Siciliens sont protégés par la Constitution parce que désormais, la constitution italienne reconnaît le fait insulaire. Donc, ça va être beaucoup plus facile pour eux de fait d'être intégrés côté italien dans le comité stratégique de coopération. Le Traité ne va pas être modifié, on ne modifie pas un traité tous les 3 jours.

Malgré notre intervention et la montée au créneau aussi de Michel Castellani à l'Assemblée de Corse, le traité ne sera pas modifié. Mais par contre, ce qu'il faut, c'est que nous puissions entrer dans l'espace de coopération quand même de manière opérationnelle. Mais, côté italien, il n'y aura pas de soucis parce que désormais, constitutionnellement, pour toute politique publique menée à l'échelle de l'état italien, il y a la dimension insulaire et la clause d'insularité qui joue, ce qui, bien évidemment, ne l'est pas pour nous. Et on revient au débat de ce matin et celui de mardi prochain.

Voilà, je ne l'ai pas fait exprès. La démonstration est faite une fois de plus.

M. Pierre GHIONGA

Madame la Présidente, je peux abuser de votre gentillesse ? Est-ce qu'il y a d'anciens traités de coopération franco-italiens ? Est-ce qu'il y en a d'anciens avant le Quirinal ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avant le traité du Quirinal, il y avait déjà un traité du Quirinal.

M. Pierre GHIONGA

Est-ce qu'il y avait la dimension ...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je pense que ça n'y était pas non plus. On vérifiera, mais, je ne pense pas.

Je me tourne du côté de de la présidence de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais intervenir parce que c'est très intéressant, effectivement, ça fait la liaison avec notre débat de mardi prochain.

Mais dire quand même aussi, mais nous n'avons pas eu le temps d'en parler, Madame la Présidente, trois remarques.

Première remarque, la géographie c'est de la politique. Ce traité du Quirinal, il est pensé dès le moment de sa préparation, comme un progrès fondamental dans les relations entre la France et l'Italie. Il n'y a pas encore eu le changement de Gouvernement en Italie et les tensions liées à l'arrivée au pouvoir de Madame Melloni. Et dans ce progrès fondamental, on dit, on va renforcer la coopération transfrontalière. Donc, la géographie, c'est de la politique. Le problème, c'est qu'à ce moment-là, transfrontalier entre la France et l'Italie, il ne pas un instant qu'il y a des frontières maritimes évidentes entre la Corse et la Sardaigne et entre la Corse et la Toscane. Tout simplement parce que la France, lorsqu'elle pense la coopération transfrontalière avec l'Italie, ce que vous disiez tout à l'heure, où elle considère que la Corse n'est pas française, ou elle oublie que la Corse est là. Et je pense que c'est plutôt la deuxième solution.

Ce que je voudrais dire, je n'ai pas eu le temps de vous le dire, c'est qu'avant même que Michel Castellani, Jean-Félix, n'interviennent à l'Assemblée nationale et avant même que le traité ne soit définitivement rédigé, j'ai eu l'occasion de parler, y compris au plus haut niveau de l'Etat, de l'oubli de la Corse, en disant, : attendez, le Président de la République, il avait parlé une première fois - dans des conditions qui ne nous convenait pas - mais la vocation méditerranéenne de la Corse, il en avait parlé déjà au moment de son discours du 7 février à Bastia.

J'ai eu l'occasion de revoir le Président de la République en septembre 2021 à Marseille pour un événement justement lié à la dimension méditerranéenne et environnementale. A ce moment-là, je m'étais ouvert auprès de lui et de son entourage du fait que la Corse était oubliée. Je pense pouvoir vous dire que le Président de la République était étonné et contrit que la Corse ait été oubliée.

Donc, à mon avis, l'instruction est passée. Mais après, c'est pour vous dire aussi qu'il y a un tel poids et une telle inertie politique, c'est que pour le ministère des affaires étrangères, il est impensable d'inclure la Corse et les îles italiennes voisines, ou la Corse et son horizon toscan naturel dans le périmètre d'une coopération transfrontalière. Donc ça, ça montre quand même la puissance des représentations politiques. On voit bien tout le chemin qu'il y a entre l'affirmation, réinscrire la Corse dans son destin méditerranéen et la conclusion et les traductions concrètes.

C'est le la même logique qui a fait que pendant des décennies, nous avons tourné le dos à la Sardaigne, ou nous avons coupé la quasi-totalité des liens avec la Toscane. Ça, c'est la première remarque.

La deuxième remarque que je voulais faire, c'est quand même la réponse de Madame la députée rapporteure du projet de loi sur le traité du Quirinal, qu'elle fait en commission des affaires étrangères, à Jean-Félix Acquaviva qui l'interpelle sur l'absence de la Corse. Réponse, mot pour mot : le traité ne mentionne pas expressément la Corse, mais l'évoque indirectement puisqu'il est fait référence à la Méditerranée dans le préambule.

C'est vraiment aller dans l'allégorie ! On fait référence à la Corse puisqu'on a parlé de la Méditerranée ! Je referme la parenthèse.

Troisièmement, pour répondre à Saveriu, on a déjà anticipé puisqu'on a ce projet, ce programme Marittimo, vous savez où on est en position, un chef de file et avec les 4 autres régions, on a d'ores et déjà déposé un projet où il y a Marittimo traité, identification des réseaux, initiatives et législatives sur le thème de l'insularité au niveau local et européen, analyse des productions et des

résultats des travaux traitant du thème de l'insularité, échange des bonnes pratiques entre les élus sur la gestion de problématiques typiquement insulaires et sur la gouvernance de l'insularité, définition de thèmes stratégiques communs et cinquièmement, ouverture vers une gouvernance commune, ce que vous disiez, Saveriu, c'est-à-dire aujourd'hui, on a le Conseil corso/sarde, penser à ouvrir l'institution et à intégrer également la Sicile et avoir un codicille qui nous rattache au traité du Quirinal.

C'est en cela, Madame la Présidente, que votre motion vient particulièrement en son heure.

Je termine en disant que si on a demain, un statut d'autonomie, il y a deux façons de prévoir la participation de la Corse aux relations extérieures en Méditerranée. Premièrement, il y a, comme c'est le cas par exemple dans tous les statuts d'autonomie, le fait de dire : consultation et association systématique de la région autonome lorsqu'il y a un traité entre états dans la zone géographique, autrement dit, traité méditerranéen, consultation et association de la Corse.

Deuxième moyen : possibilité pour le territoire autonome de passer directement des accords qui relèvent de son domaine de compétences dès lors qu'il ne porte pas atteinte aux compétences régaliennes de l'État dans le domaine international.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Juste une précision historique, Pierre Ghionga, parce que ma langue a fourché. Je vous ai dit oui, il y avait un traité du Quirinal. Il y avait un traité, il datait de 1935, mais ce n'est pas la période la meilleure que nous ayons eue en Europe. Il ne s'appelait pas le traité du Quirinal, mais c'était un traité franco-italien. Après, il y a eu les accords sectoriels dans différents domaines, bien évidemment, la police à la frontière, les grandes infrastructures, des domaines économiques, la migration etc. Une des causes essentielles, originelles du traité de ce traité du Quirinal, c'est quand même les grandes infrastructures terrestres qu'il y a désormais entre la France et l'Italie. C'est surtout ça qui était prévu, notamment le tunnel, les autoroutes, etc. Et donc, c'est pour ça que le maritime n'y est pas.

Mais le Président a bien complété évidemment nos interventions sur ce sujet-là. C'est quand même assez surprenant, donc voilà pourquoi nous avons souhaité déposer cette motion. J'espère que les institutions de la Corse pourront être représentées dans le comité stratégique de coopération. C'est particulièrement important.

M. Pierre GHIONGA

La ministre des Affaires étrangères françaises est corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On ne le mettra pas dans la motion.

Je vous remercie bien évidemment les uns les autres pour vos interventions et pour votre soutien. Je soumetts au vote la motion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Merci. Elle sera transmise à qui de droit.

Je crois que nous avons terminé. Est-ce qu'il y a une intervention de l'exécutif. Non ? Donc, nous en avons terminé pour la session.

Il est 17 h 25.

5 minutes de pause, mais vraiment 5 minutes de pause et ensuite, nous nous réunirons en intercommission, donc toutes les commissions et donc de fait, tout le monde est présent ici, à huit clos. Oui, je le précise, vous avez raison de le préciser, Monsieur le Conseiller.

Le Président Gilles SIMEONI

C'est le principe des commissions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, toutes les commissions, pas de journalistes et pas de visiteurs.

Merci.

La séance est levée à 17 h 25.